

Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

Rapport Financier Semestriel au 30 / 06 / 2020



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital variable, établissement de crédit, société de courtage d'assurances dont le siège social se situe 4 rue Louis Braille à Saint-Jacques-de-la-Lande CS 64017 35040 RENNES CEDEX - RCS RENNES 775 590 847- APE 6419Z

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	4
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	5
ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE	9
ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS	10
ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS	12
INFORMATION PRUDENTIELLES	14
GESTION DES RISQUES	24
PERSPECTIVES	44
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	45
COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2020	48

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

.....

RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE

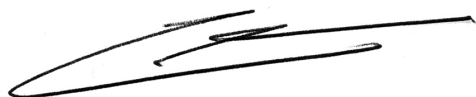
Monsieur Jean-Yves Carillet, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Ille-et-Vilaine.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Rennes, le 04 août 2020

Le Directeur Général



Jean-Yves CARILLET

Premier semestre

L'irruption de l'épidémie de coronavirus est venue remettre en question un scénario de ralentissement modéré de l'économie mondiale dans lequel les marchés se montraient confiants, percevant une diminution des incertitudes (accord commercial sino-américain et issue plus favorable du Brexit) et des politiques monétaires durablement accommodantes.

L'épidémie de Covid-19 et le confinement qui en a résulté constituent un choc inédit par sa nature et par son ampleur, bien supérieur à celui de la crise de 2008-2009. Mondiale, exogène, la quasi mise à l'arrêt des économies impacte mécaniquement, en premier lieu, l'économie réelle, l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation avec, en corollaire, l'accumulation involontaire d'un matelas substantiel d'épargne. Alors que l'épidémie prenait de l'ampleur et que des mesures de confinement s'annonçaient en Europe, les marchés financiers ont connu entre fin février et fin mars une violente vague d'aversion au risque : chute des prix des actifs, assèchement de la liquidité, volatilité des prix très élevée. Le taux à 10 ans américain est passé début mars en dessous de 1%, le taux allemand à 10 ans se repliait vers un point bas (-0,8%) alors que les primes de risque offertes par la France et l'Italie se redressaient jusqu'à atteindre respectivement 67 points de base (pb) et 282 pb et que les marchés actions s'effondraient (les grandes places boursières ont perdu 30 à 35% en un mois au 20 mars, tout comme l'indice MSCI des bourses émergentes).

Redoutant l'impact économique et financier de cette crise, les pouvoirs publics, forts de l'expérience de la crise financière de 2008-2009, se sont rapidement engagés dans des politiques de soutien inédites par leur ampleur et leur capacité à s'affranchir des contraintes.

Afin d'éviter que la crise affectant l'économie réelle ne se double d'une crise financière, que la récession ne se mue en dépression, les Banques centrales se sont ainsi lancées dans des assouplissements monétaires massifs. Les combinaisons d'outils (eux-mêmes variés) sont diverses, mais les objectifs identiques : baisses de taux, programmes d'achats d'actifs (souverains, *corporate*, titrisations) afin d'assouplir les conditions de financement, d'assurer la transmission efficace de la politique monétaire, le meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit. Quant aux politiques budgétaires, si elles obéissent à des logiques largement nationales, elles sont guidées par des inspirations similaires : plans de soutien hors normes visant à maintenir l'emploi et le revenu des ménages ainsi qu'à limiter les défaillances d'entreprise. Grâce à de multiples mesures (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties

publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), il s'agit de s'assurer que l'offre et la demande seront en mesure, le plus rapidement possible, de retrouver un cours aussi normal que possible.

Les mesures budgétaires et monétaires mises en œuvre dans la zone euro témoignent bien du volontarisme des autorités monétaires et des gouvernements nationaux. La levée des contraintes européennes liées à la supervision budgétaire et à la politique de la concurrence en matière d'aides d'État aux entreprises a, tout d'abord, offert plus de latitude financière aux États-membres pour parer à l'urgence sanitaire ou économique. En a résulté une réponse massive mais différenciée en fonction des marges budgétaires disponibles, se traduisant par une discrimination de la part des marchés financiers selon l'effort budgétaire produit et/ou son impact sur l'endettement, avec un début de fragmentation sur le marché des dettes souveraines. La forte remontée de l'indicateur de *stress* systémique de la BCE laissait craindre un durcissement sévère des conditions de financement. Le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro était remonté de 70 points de base avec la diffusion de la pandémie.

La BCE s'est ainsi engagée rapidement dans une politique volontariste visant à calmer les marchés en augmentant la liquidité et en limitant les tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles : augmentation du *Quantitative Easing* (soit une enveloppe supplémentaire de 120 Mds€), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (initialement jusqu'à la fin 2020), le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) de 750 milliards d'euros¹, introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020, afin d'assurer la transition avec l'échéance des *Targeted Longer-Term Refinancing Operations* (TLTRO)-III (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), puis assouplissement des conditions des TLTRO-III et nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO), assouplissement et l'allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire afin de lui permettre de jouer un rôle stabilisateur. En s'écartant de la clé de répartition de son capital, la BCE a pu acheter les titres des souverains les plus stressés. Son action a été déterminante pour desserrer les conditions

¹ Parmi les nouvelles classes d'actifs éligibles aux rachats, les billets de trésorerie du secteur non financier permettent à la BCE d'alléger le risque de liquidité des sociétés non financières. Cette flexibilité a été augmentée par la suppression des limites d'achat par émission et par émetteur dans le PEPP, qui a permis à la BCE de s'écarter de la clé de répartition de son capital et de concentrer les rachats sur les émetteurs et les classes d'actifs soumis à un plus fort stress de marché. Depuis lors, le PEPP a été étendu à juin 2021 et son montant maximal porté à 1 350 milliards d'euros.

financières. Après ses interventions, le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro n'était plus supérieur que de 18 pb à son niveau d'avant-crise.

La politique budgétaire de la zone euro a également pris une tournure contra-cyclique. En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Cette réponse atteint désormais 3,5% du PIB de la zone euro. Ajoutées à la détérioration du solde public liée au cycle à hauteur de 4 points de PIB, ces mesures conduiraient à une remontée du déficit à 9,3% en moyenne dans la zone euro et à une forte hausse des dettes publiques en 2020 de presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB. Il a cependant été rapidement et clairement diagnostiqué qu'une sortie de crise différenciée selon les marges de manœuvre budgétaires nationales posait un risque pour le marché unique mais aussi pour la monnaie unique : le renforcement de la fragmentation était à même de provoquer un choc pour la cohésion de l'Union européenne (UE). Le saut d'une simple coordination vers la mise en commun des ressources s'est donc imposé. Les ressources existantes ont été mobilisées, par la réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, par des garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone). A mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour : fonds SURE de 100 milliards d'euros (fonds de réassurance contre le chômage), 200 milliards d'euros de garanties à investissement par la BEI, proposition de la Commission Européenne en faveur d'un fonds garantissant le soutien à la reprise et à la reconstruction mais aussi opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*, soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE.

La réponse monétaire et budgétaire, aussi ample soit elle, a vocation à amortir le choc, à limiter les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois le choc immédiat passé. Mais elle n'a pas pu, par définition, contrer les ruptures physiques d'offre et de demande en amont.

En zone euro, les chocs subis se révèlent d'ampleur très diverse selon les pays et leurs modalités respectives de restrictions d'activité : les chiffres de croissance du premier trimestre illustrent clairement alors même que le confinement n'est intervenu que courant mars. Le PIB en zone euro a reculé de -3,6% par rapport au quatrième trimestre 2019. La France et l'Italie (-5,3%) et l'Espagne (-5,2%) sont très touchées. L'Allemagne et les Pays-Bas, enregistrent une contraction moins sévère (-2,2% et -1,7% respectivement). Côté demande, c'est la demande intérieure qui a surtout contribué

au repli de l'activité (-3,6%), tandis que la contribution de la demande extérieure nette à la croissance a été moins négative (-0,4 point) en raison d'une contraction presque identique des importations (-3,6%) et des exportations (-4,2%). Grâce aux dispositifs de chômage partiel, le recul des salaires (-1,1% sur le trimestre) a été inférieur au repli du nombre d'heures travaillées (-3,1%). Avec le repli forcé de la consommation, le taux d'épargne a enregistré un rebond historique (à 16,9% après 12,7% au trimestre précédent).

Avec le retour progressif à une plus grande mobilité, le redémarrage de la consommation (dans un contexte de pertes de revenus limitée), la réouverture des lignes de production et des chantiers suggèrent désormais un fort rebond mécanique de la croissance. Les enquêtes, les ventes au détail et divers indicateurs à fréquence plus rapprochés en témoignent. L'indice PMI (enquête auprès des directeurs d'achat IHS Markit) en zone euro est formel : l'amélioration enregistrée en juin est presque aussi vigoureuse que celle signalée au mois de mai (la plus forte depuis l'existence de l'enquête) et conduit l'indice près de la limite entre l'expansion et la contraction de l'activité. En France, l'indice PMI dépasse même ce seuil indiquant une économie en croissance ; le climat des affaires mesuré par l'Insee est en net rebond tout en restant, à 78, inférieur à sa moyenne de long terme (100).

La **Chine** a été confrontée à la vague de Covid-19 plus tôt que l'Europe. Elle a connu une contraction forte du PIB au premier trimestre 2020 (-6,8% sur un an), mais elle a renoué avec la croissance dès le deuxième trimestre avec une progression du PIB de 3,2% sur un an. Si le détail par composante n'est pas encore disponible, les données d'activité de juin permettent de se faire une idée du contenu de cette croissance : l'écart entre le dynamisme de l'offre (production industrielle, construction) soutenue par l'appareil étatique et la reprise moins vigoureuse de la demande se réduit sans disparaître. Côté demande, la confiance des consommateurs chinois peine à se redresser. Cela se traduit tant dans leur comportement d'achat (ventes au détail en baisse de 1,8% en glissement annuel en juin) que d'épargne (le taux d'épargne a légèrement reculé au deuxième trimestre mais reste très élevé à 38%). Sur le trimestre, la consommation privée a donc reculé de 5,7%, et ce malgré une hausse du revenu disponible par tête de 1,8%. La question sous-jacente reste donc toujours celle de l'emploi. Officiellement, le taux de chômage urbain décline lentement depuis mars et a atteint 5,7% en juin. Pourtant, les créations de nouveaux emplois sont toujours très faibles. En juin, elles étaient encore loin de leur niveau habituel : juste au-dessus d'un million de créations, soit plus de 25% de moins qu'en 2019. La baisse du chômage résulte donc plutôt d'un effet de base (nombre de migrants rentrés dans leur campagne ont disparu des statistiques urbaines) que d'un véritable redémarrage du marché du travail.

Aux **États-Unis**, où l'épidémie n'est pas encore partout sous contrôle, le PIB a reculé de 5%, en rythme annualisé, sur le premier trimestre, mais le

plus fort de l'impact de la crise devrait porter sur le deuxième trimestre, avec une contraction inédite qui pourrait être de l'ordre de 30% (en rythme annualisé par rapport au T1). Néanmoins, les dernières données suggèrent que le rebond conjoncturel est bien là (hausse des ventes au détail, de la production industrielle, des enquêtes régionales). Hors composantes erratiques, les ventes au détail (qui ont crû de 7,5% au mois de juin après un rebond exceptionnel au mois de mai à 18,2%) dites sous-jacentes ont en réalité atteint leur plus haut historique, au-dessus du record enregistré au mois de mars, lorsque les consommateurs s'étaient rués vers les magasins pour constituer des stocks. La réouverture de l'économie et la préservation de la santé financière des ménages grâce aux aides de l'État suggèrent que le rebond de la consommation privée au troisième trimestre devrait être soutenu. La production industrielle a progressé de 5,4 % au mois de juin selon la Fed (après +1,4 % en mai), avec une hausse de 7,2 % de la production manufacturière. Fin juin, la production industrielle restait néanmoins inférieure de 10,8 % à son niveau de février. Enfin, l'emploi (-14,7 millions en juin par rapport à février) inquiète toujours (les inscriptions hebdomadaires aux allocations chômage continuent de baisser à un rythme très lent).

Au cours du semestre écoulé, les marchés financiers ont évolué de façon heurtée au gré des évolutions sanitaires et des assurances offertes par des banques centrales généreuses. Depuis leur plongeon en mars, les marchés actions se sont redressés, gagnant entre 20% (22% pour le CAC40) et 35% (pour le S&P 500) entre le 20 mars et fin juin. Cela a ainsi limité les pertes sur le semestre à 4% pour le S&P 500. Mais ces dernières restent de 17% pour le CAC40 et de 14% pour l'Eurostoxx 50. Les taux sans risque se sont également rétablis : les taux à 10 ans allemands et américains se situent fin juin à respectivement -0,50% (-31 pb sur le semestre) et 0,66% (-126 pb). La dérive des *spreads* des obligations *non core* de la zone euro a été limitée. Fin juin, l'écart de rendement offert par la France au-dessus du Bund était, à 37 pb, supérieur de seulement 7 pb à son niveau de fin 2019, tandis que la dérive des *spreads* italiens et espagnols était limitée à respectivement 21 et 27 pb (à 182 et 91 pb). **Les assouplissements monétaires ont permis un certain retour au calme des marchés et se révèlent *in fine* couronnés de succès.**

Perspectives pour le second semestre

Le second semestre se présente sous le signe d'une reprise vive après la très forte contraction du premier semestre. Néanmoins la vigueur du rebond, observée sur les indicateurs récents, est largement mécanique et ne préjuge pas de la robustesse ultérieure du mouvement. Évaluer l'ampleur de la récession, puis ébaucher les contours de la reprise (sa rapidité, sa vigueur, sa pérennité au-delà du rebond technique) dépend de multiples paramètres au sein desquels plusieurs sont essentiels : le retour, plus ou moins rapide et plus ou moins complet, à la normale en termes de mobilité et de consommation et le rétablissement de l'offre suite à la levée des freins physiques, ainsi

que le rythme de sorties des mesures de soutien, notamment pour les entreprises. Enfin, la vigueur de la sortie de crise dépend largement de la confiance des agents économiques, ménages et entreprises, susceptibles d'adopter des comportements prudents, d'épargne de précaution ou de réduction de l'investissement. Néanmoins, en moyenne sur l'année 2020, même si les situations sont très diverses, très peu de pays devraient échapper à la récession, à l'exception notable de la Chine (+3% en 2020 selon nos prévisions) entrée plus précocement dans la crise. Fait inédit, les pays émergents dans leur ensemble seront en récession en 2020 (-2% anticipé) mais c'est sans commune mesure avec la contraction du PIB des pays développés (-6,7%, -5,5% pour les États-Unis). En moyenne mondiale, le PIB réel baissera d'un peu plus de 4%.

Pour la zone euro, notre scénario table sur un redémarrage vigoureux de l'activité à l'articulation des deuxième et troisième trimestres 2020 et épouse un profil trimestriel en forme de V marqué : rebond mécanique de la croissance au deuxième semestre de 2020, suivi d'une reprise modérée et incomplète en 2021. Le profil de la croissance 2020 serait particulièrement heurté : au deuxième trimestre, pénalisé par un confinement à son apogée, le PIB pourrait se contracter de près de 12,7% (-17% en France) avant de rebondir de 9,6% au troisième trimestre (+16,8% en France) : un rebond mécanique résultant de la réouverture des activités de services et de production. Le mouvement de V pourrait même être plus vigoureux qu'attendu : la réinjection dans le circuit économique d'une partie de l'épargne « forcée » accumulée en temps de confinement laisse espérer une reprise robuste de la consommation à partir du troisième trimestre. Les incertitudes restent cependant importantes et certaines menaces pèsent sur la reprise : fragilisation de la situation financière des entreprises, destructions d'emplois, comportements de précaution, demande mondiale affaiblie et risque toujours présent d'une deuxième vague de l'épidémie, apparu ponctuellement en Chine, et qui refait surface en petits foyers en Europe. Une véritable reprise, robuste, ramenant rapidement à son niveau d'avant crise l'économie de la zone euro dans son ensemble, n'est ainsi pas encore acquise. Le potentiel de reprise à moyen terme dépendra de la capacité à préserver l'emploi et les capacités de production, à protéger les chaînes d'approvisionnement européennes et mondiales.

La dynamique de la reprise à partir du quatrième trimestre 2020 s'annonce donc modérée (1,4% au T4 par rapport au T3). Sous l'hypothèse d'absence de deuxième vague de contagion entraînant un confinement strict, **notre prévision de croissance pour la zone euro s'établit à -8,1% en 2020** (puis 5,5% en 2021). La reprise de la demande intérieure, bien qu'incomplète, serait le pilier de la sortie de crise. En France, en dépit d'un plan de soutien majeur (134 milliards d'euros), le PIB se contracterait de 10,2% en 2020 avant de progresser de 7,5% en 2021. Il faudra néanmoins attendre que soient précisés le plan de relance national.

Au cours de sa réunion de juin, **passant d'un mode de gestion d'urgence de la crise à un mode de soutien à la croissance dans la durée, la BCE a clairement indiqué sa volonté de maintenir une politique monétaire ultra-accommodante**, aussi longtemps et aussi vigoureusement que nécessaire. Notre scénario n'exclut pas une augmentation de l'enveloppe PEPP par la BCE vers la fin de cette année si les marchés devaient se montrer de nouveau « agités ».

Compte tenu d'assouplissements monétaires massifs et durables, notre scénario économique permet d'éloigner les risques financiers

extrêmes. Les conditions financières seraient favorables, au moins dans les pays développés : pas de tensions sur les taux longs, *spreads* souverains sous contrôle en zone euro, faible risque de correction majeure des marchés actions. Sous réserve que la situation sanitaire et économique s'engage fermement sur la voie de la stabilisation, notre scénario central table sur un taux allemand à 10 ans proche de -0,30% en fin d'année assorti de primes de risque maîtrisées (autour de 30 et de 160 pb pour la France et l'Italie, respectivement).

ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE

Une activité commerciale qui reflète la confiance témoignée par les clients :

Sur le 1^{er} semestre 2020, ce sont plus de 11 000 nouveaux clients qui ont rejoint le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. Il a également attiré plus de 10 000 nouveaux sociétaires, confirmant ainsi l'attractivité de son modèle mutualiste.

L'encours total de collecte augmente de 9,2 % sur le 1^{er} semestre 2020, à 15,4 Mds€ avec :

- Une forte progression de la collecte monétaire (+24,2 %) grâce à une belle performance sur les dépôts à vue.
- Une croissance sur l'épargne bancaire (+7,6%) soutenue par les livrets (+11,4 %) et par l'épargne logement (+4,4 %).
- Un accroissement de 3,4 % sur l'assurance-vie.

Cette dynamique commerciale est aussi observée dans le domaine des produits et des services. Le stock de contrats d'assurances de biens et de personnes progresse de 3,6 % sur 12 mois.

Face à la crise, la Caisse régionale s'est mobilisée pour soutenir le territoire et ses clients :

Dans le contexte de crise COVID-19, la Caisse régionale s'est fortement mobilisée pour accompagner ses clients en difficulté dans cette période inédite.

Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été proposées aux entreprises comme aux particuliers :

- 413 M€ de Prêts Garantis d'Etat (PGE)
- Plus de 10 400 pauses crédits
- Un geste de solidarité de plus de 5,5 M€ à destination des professionnels et agriculteurs pour compenser leurs pertes d'exploitation
- L'opération Bol d'Air qui devrait permettre de soutenir 10 000 professionnels du tourisme à travers l'offre de bons d'achat

Au-delà de ces mesures, la Caisse régionale a continué de financer les projets de ses clients. Ainsi, les réalisations de crédits s'élèvent à 1 251 M€, en hausse de 4,8 % par rapport aux réalisations 2019 avec notamment une progression des réalisations de crédits habitat de 9,6 % à 699 M€.

Ainsi, l'encours de crédit progresse de 9,5 % pour approcher les 11,8 Mds€.

PRÉSENTATION DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE :

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

- 46 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- 2 fonds dédiés : Emeraude croissance et Everbreizh
- 5 sociétés de titrisation : FCT Crédit Habitat 2015, FCT Crédit Habitat 2017, FCT Crédit Habitat 2018, FCT Crédit Habitat 2019, FCT Crédit Habitat 2020
- La SCI Croix Rocheran

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ :

En K€	30/06/2019	30/06/2020	Variations	
			Montants	%
PNB	144 672	111 636	-33 036	-22,8 %
Charges générales d'exploitation	(83 884)	(78 606)	5 278	-6,3 %
Résultat brut d'exploitation	60 788	33 030	-27 758	-45,7 %
Coût du risque	(6 873)	(29 252)	-22 379	325,6 %
Résultat d'exploitation	53 915	3 778	-50 137	-93,0 %
Résultat avant impôt	53 904	3 778	-50 126	-93,0 %
Impôt sur les bénéfices	(10 483)	(5 329)	5 154	-49,2 %
Résultat net	43 421	-1 551	-44 972	-103,6 %
Résultat net part du Groupe	43 421	-1 551	-44 972	-103,6 %

Le **Produit Net Bancaire** s'élève à 111,6 M€ en recul de 22,8 %. Il se compose de :

- **Des produits et charges d'intérêts et assimilés.** La marge sur intérêts s'élève à 62,4 M€ en recul de 1,3 % par rapport à juin 2019 avec une hausse des charges d'intérêts liée notamment à la dotation épargne logement 2020 et un rendement des prêts limité par le contexte de taux peu favorable à la transformation
- **Des commissions nettes qui s'élèvent** à 51 M€ en baisse de 4,6 % avec un recul des commissions sur opérations avec la clientèle et sur les opérations internes au Crédit Agricole.

- **Des gains ou pertes nets sur instruments financiers :**

- à la juste valeur par résultat pour -2,8 M€.
- à la juste valeur par capitaux propres pour 3,4 M€.

Les charges d'exploitation sont en recul par rapport à 2019 à 78,6 M€. Cette évolution se partage entre :

- **Les frais de personnel** qui reculent de 7,5 M€.
- **Les impôts et taxes** qui progressent de 37,0 % entre le 1er semestre 2019 et le 1er semestre 2020, à 7,5M€.

➤ **Le coût des services extérieurs** et les autres charges générales d'exploitation sont en baisse de 3,3 % à 26,9 M€.

➤ **Les dotations aux amortissements** sont en hausse de 23,3 % à 5,6 M€.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 33 M€ en baisse de 45,7 %.

Le coût du risque s'élève à 29,3 M€ en hausse de 22,4 M€ par rapport au 30 juin 2019.

La charge fiscale au 30 juin 2020 recule de 49,2 % à 5,3 M€.

Ainsi, le résultat net s'élève à -1,6 M€ en baisse de 103,6 %.

ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

RÉSULTAT FINANCIER SUR BASE INDIVIDUELLE :

En K€	30/06/2019	30/06/2020	Variations	
			Montants	%
PNB	149 178	121 064	-28 115	-18,8 %
Charges générales d'exploitation	(82 209)	(75 910)	-6 300	-7,7 %
Résultat brut d'exploitation	66 969	45 154	-21 815	-32,6 %
Coût du risque (hors FRBG)	(5 757)	(28 568)	22 811	396,2 %
Résultat d'exploitation	61 212	16 586	-44 626	-72,9 %
Résultat avant impôt	59 937	16 168	-43 769	-73,0 %
Impôt sur les bénéfices	(14 481)	(7 089)	-7 392	-51,0 %
Résultat net	43 456	8 078	-35 377	-81,4 %

Le Produit Net Bancaire s'élève au 30 juin 2020 à 121,1 M€ en recul de 18,8 % par rapport au 30 juin 2019. Cette évolution se décompose de la façon suivante :

➤ Une baisse de la marge d'intermédiation globale de 6,9 % à 57,6 M€. Son évolution se caractérise notamment par :

- Une baisse des intérêts perçus sur les crédits de 4,8 M€ malgré un encours moyen des crédits qui progresse de 8,9%. Le taux moyen de l'encours de prêt est passé de 1,85% sur le 1er semestre 2019 à 1,60% en 2020. Dans le même temps, le coût de refinancement des crédits est toujours en baisse. Le coût des avances globales diminue de 3,3 M€ avec un taux de rendement qui passe de 0,06 % à -0,08 %. Celui des avances miroirs recule légèrement avec un taux de rendement à 1,18% (-0,03%), des emprunts en blanc en recul (taux de rendement de -0,10% à -0,23%). Au final, le rendement des crédits est en baisse de 9 bps par rapport au 1er semestre 2019, passant de 0,73% à 0,64%.
- Un fort recul des commissions de collecte. La marge collecte était de -3,1 M€ en 2019, elle est de -5,2 M€ en 2020.
- Une dotation Epargne-Logement de 3,7 M€ en 2020, contre 2,5 M€ en 2019.

- L'absence de soulte liée à la restructuration du passif de la Caisse régionale (comme en 2019). Dans le même temps, les indemnités de remboursements anticipés perçues de la clientèle progressent (+0,3M€).

➤ Une progression de la marge sur commissions de 1,9 % à 60,1 M€. Elle est impactée par :

- Des mesures prises par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine afin de soutenir ses clients : limitation des frais de dysfonctionnements, geste mutualiste sur les assurances en faveur des professionnels.
- Un ralentissement des activités monétiques en période de confinement.
- Une incidence positive de la sinistralité 2019 sur les commissions assurances.
- Une progression de l'activité bourse et des cotisations cartes.

➤ Crédit Agricole S.A. a annoncé, en lien avec les recommandations BCE, son intention de ne pas verser de dividende. Cela entraîne un recul de la marge sur portefeuille.

Les charges de fonctionnement nettes atteignent 76M€, en recul de 7,7 % par rapport à 2019. Celles-ci se composent :

➤ des charges de personnel pour 38,6 M€ (-16,2%).

➤ des autres charges de fonctionnement pour 38M€ (+0,9 %) dont les dotations aux amortissements qui atteignent 5,3 M€ en hausse de 16,6 % par rapport à juin 2019.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation s'élève à 45,2M€ en baisse de 32,6 % par rapport au 1er semestre 2019.

Le coût du risque (hors FRBG) progresse à 28,6M€. Au 30 juin 2020, le taux de CDL s'établit à 1,79 % et

le taux de couverture de ces créances est de 61,88%.

La charge fiscale diminue de 51 % par rapport à 2019 à 7,1 M€.

Le résultat net ressort à 8,1 M€, en recul de 81,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2019.

Calculé sur base sociale, le coefficient d'exploitation s'établit à 62,7 %, en hausse de 7,6 pts par rapport au 30 juin 2019.

CAPITAL SOCIAL ET SA RÉMUNÉRATION

Au 30 juin 2020, le capital social de la Caisse régionale est stable par rapport au 31 décembre 2019 à 92,4 M€. Sa répartition était la suivante :

Répartition du capital au 30/06/2020	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	34 727 955,75	2 277 243	37,57
<i>Dont part du public + Predica</i>	<i>19 382 002,75</i>	<i>1 270 951</i>	<i>20,97</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15 242 009,00</i>	<i>999 476</i>	<i>16,49</i>
<i>Dont part auto-détenue (*)</i>	<i>103 944,00</i>	<i>6 816</i>	<i>0,12</i>
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	7 864 882,50	515 730	8,51
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>7 864 882,50</i>	<i>515 730</i>	<i>8,51</i>
Parts sociales	49 834 697,25	3 267 849	53,92
<i>Dont Caisses locales</i>	<i>49 834 224,50</i>	<i>3 267 818</i>	<i>53,92</i>
<i>Dont administrateurs Caisse régionale</i>	<i>457,50</i>	<i>30,00</i>	<i>N.S.</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15,25</i>	<i>1,00</i>	<i>N.S.</i>
TOTAL	92 427 535,50	6 060 822	100,00

(*) titres détenus au travers du contrat de liquidité

On notera que Sacam Mutualisation détient 25 % du capital de la Caisse régionale.

La décision annoncée le 1er avril 2020 par Crédit Agricole S.A. de proposer à son assemblée générale la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019, pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars, a eu un impact sur le résultat du 2ème trimestre de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.

En effet, la SAS Rue La Boétie qui verse habituellement ce trimestre aux Caisses régionales un acompte sur dividende à partir du dividende payé par Crédit Agricole S.A. ne serait pas en mesure de le faire compte tenu de la proposition

annoncée le 1er avril. Pour information, cet acompte s'élevait en 2019 à 24,1 M€.

En l'absence de nouvelles orientations de distribution de Crédit Agricole S.A. au cours du 2ème semestre telles qu'évoquées dans le communiqué du 1er avril, le résultat de l'exercice 2020 de la Caisse régionale serait également affecté.

Avec un ratio CET 1 de 18,9% au 31/12/2019, la Caisse régionale affiche une solvabilité largement supérieure aux exigences réglementaires. Cette solidité lui permet de poursuivre sans inflexion son action au service de ses clients et de son territoire.

INFORMATIONS PRUDENTIELLES

1. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Facteurs de risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital

couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;

- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine (décrit dans le chapitre « Facteurs de risque »).

2. CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 Juillet 2014

et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) N°575/2013.

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français au plus tard le 28 décembre 2020. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Le règlement 2020/873 dit « Quick-Fix » a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020 venant amender les règlements 575/2013 (« CRR ») et 2019/876 (« CRR2 »).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine sont respectées.

3. SUPERVISION ET PERIMETRE PRUDENTIEL

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel

ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

4. POLITIQUE DE CAPITAL

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8% du TLOF (Total Liabilities and Own Funds).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11% sur la durée du plan. Il s'engage à distribuer 50% en numéraire.

Dans un contexte économico-réglementaire incertain, ce modèle permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile et il donne suffisamment de marge de manœuvre pour financer le démantèlement de la moitié de la garantie SWITCH d'ici fin 2022 avec un impact positif sur le résultat de Crédit Agricole S.A. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

5. FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;

- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

5.1 FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 OU COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtement correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
 - les parts sociales en attente de remboursement ;
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
 - la prudent valuation ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
 - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures

ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

5.2 FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 OU ADDITIONAL TIER 1 (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*).
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois

pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

5.3 FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (TIER 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- les déductions de détentions directes d'instruments Tier 2 (dont market making) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (Internal Rating Based) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion

d'instruments Tier 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les déductions d'instruments Tier 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres Tier 2 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2).

Le montant des instruments Tier 2 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

5.4 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive de traitements prudentiels sur les fonds propres. Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les

instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1er janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis entre le 1er janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du Tier 2 non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des titres Tier 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres Tier 1 non éligibles ;
 - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012.

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du Tier 2 éligible CRR 2 ;

5.5 SITUATION AU 30 JUIN 2020

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	1 815	1 815	1 897	1 897
(-) Prévision de distribution	0	0	0	0
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) <i>Prudent valuation</i>	(10)	(10)	(8)	(8)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(7)	(7)	(8)	(8)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(750)	(750)	(819)	(819)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(2)	(2)	(2)	(2)
Autres éléments du CET1	(20)	(20)	(34)	(34)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 026	1 026	1 026	1 026
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(2)	(2)	(2)	(2)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	2	2	2	2
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 026	1 026	1 026	1 026
Instruments de capital éligibles <i>Tier 2</i>	0	0	0	0
Instruments de capital <i>Tier 2</i> non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	17	17	16	16
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du <i>Tier 2</i>	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	17	17	16	16
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 043	1 043	1 042	1 042

Evolution des fonds propres prudentiels sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 1 026 millions d'euros au 30 juin

2020 soit le même montant qu'à la fin de l'exercice 2019.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	30/06/2020 VS 31/12/2019
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019	1 026
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	(2)
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(75)
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	1
Dépassement de franchises	69
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	7
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020	1 026
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020	1 026
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	16
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	1
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2020	17
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2020	1 043

6. ADEQUATION DU CAPITAL

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces

ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan.

6.1. RATIOS DE SOLVABILITE

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des

risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne.

Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),

- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),

- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;

- L'approche "Notations internes" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

6.2. EXIGENCES PRUDENTIELLES

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	30/06/2020	31/12/2019
Common Equity Tier 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres globaux (Tier 1 + Tier 2)	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,02%	0,23%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,52%	2,73%
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	7,02%	7,23%
Ratio Tier 1	8,52%	8,73%
Ratio global	10,52%	10,73%

Excédent de capital	30/06/2020	31/12/2019
CET1	645	633
Tier 1	563	551
Fonds propres globaux	471	458

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD¹) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de

l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;

- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance

systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués

par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,02% au 30 juin 2020.

6.3. SITUATION AU 30 JUIN 2020

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 026	1 026	1 026	1 026
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 026	1 026	1 026	1 026
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 043	1 043	1 042	1 042
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	5 436	5 436	5 437	5 437
RATIO CET1	18,9%	18,9%	18,9%	18,9%
RATIO TIER 1	18,9%	18,9%	18,9%	18,9%
RATIO GLOBAL	19,2%	19,2%	19,2%	19,2%

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse régionale est de 18,9 %.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des

engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 18,9% et 19,2% au 30 juin 2020.

7. RATIOS DE LEVIER

7.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit

les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;

- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an :

les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

7.2. SITUATION AU 30 JUIN 2020

Le ratio de levier de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine s'élève à 7,1% sur une base de Tier 1 phasé.

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	14 970	13 638
Expositions sur dérivés	26	22
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	93	73
Autres expositions de hors-bilan	1 006	975
Expositions intragroupe exemptées	-1 703	-1 113
Montant des actifs déduits	0	0
Exposition totale aux fins du ratio de levier	14 392	13 595
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 026	1 026
Ratio de levier	7,1%	7,5%

Le ratio de levier est en baisse de 0,4 pb sur l'année.

8. LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

8.1 GARANTIES SPECIFIQUES APPORTEES PAR LES CAISSES REGIONALES A CREDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait, au 31 décembre 2019, à 9,2 milliards d'euros, dont 140,7 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés)

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020. Depuis cette date, le montant garanti s'élève à 6,0 milliards d'euros (-35%).

8.2. AUTRE LIEN DE CAPITAL ENTRE LES CAISSES REGIONALES ET CREDIT AGRICOLE S.A.

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur

Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

9. COMPOSITION DES EMPLOIS PONDERES

(en millions d'euros)		
	30/06/2020	31/12/2019
Risque de crédit	5 106	5 107
dont approche standard	949	886
dont approche fondation IRB	1 419	1 324
dont approche avancée IRB	1 409	1 355
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 323	1 539
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	5	2
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	330	330
dont approche standard	0	1
dont approche par mesure avancée	330	330
TOTAL	5 436	5 437

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La

Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

RISQUES LIÉS AU CONTEXTE ACTUEL

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est à ce jour propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu et devrait continuer à avoir des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. Le marché est par ailleurs entré dans une période de volatilité accrue. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la dégringolade des indices boursiers, la chute du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ce dernier sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle

internationale sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. Cet impact inclut et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit et/ou une baisse du montant des dépôts, (2) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de paiement des consommateurs, (3) une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, ainsi qu'une (c) baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation, et (5) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine (et notamment son ratio de solvabilité).

Les impacts comptables constatés au 30 juin 2020 sont détaillés dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés. En date du 30 juin 2020, la crise du coronavirus n'impacte pas à ce stade de façon significative et défavorable la liquidité et la solvabilité de la Caisse régionale. Le coût du risque, en forte hausse, est partiellement impacté par la prise en compte d'un scénario plus adverse dans le calcul des provisions statistiques en raison des incertitudes croissantes sur les perspectives économiques. Néanmoins, il n'est pas constaté au premier semestre de dégradation des risques affectés du fait de la crise du coronavirus.

LE RISQUE CREDIT

❖ OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique de prévention et de suivi des risques de contreparties de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est basée sur la responsabilisation des acteurs réseau et concilie maîtrise des risques et développement commercial dans le respect de la réglementation.

Le processus de la gestion du risque répond aux objectifs suivants :

- Traiter le risque le plus en amont possible dans une logique de « relation durable » ;

- Organiser un traitement personnalisé des clients en difficulté ;
- Améliorer les performances de la Caisse sur les risques de crédit ;
- Assurer la fonction de recouvrement pour les dossiers au-delà de 50 ou 60 jours d'incidents et ce, jusqu'à 120 jours.

❖ GESTION DU RISQUE

La stratégie risque de la Caisse régionale définit la politique générale en matière :

- D'entrée en relation,
- De règles de délégation d'octroi de crédits et paiement,
- De division et de partage du risque en fonction de la qualité du client et du volume des engagements,

- De distribution des prêts à moyen terme et des garanties,
- De crédits de trésorerie,
- De suivi des risques (répartition des clients par marché, suivi des encours consolidés et des opérations spécifiques).

1. ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUE ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation des risques au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine repose sur :

- La mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- Un traitement du risque spécifique pour chaque marché,
- La volonté de maintenir « une relation durable ».

Sous la responsabilité du Directeur des Risques, de la Qualité et de l'Organisation, le Comité des Risques se réunit mensuellement et le Comité des Grands Risques trimestriellement.

Les objectifs de ces Comités s'articulent autour de deux missions majeures :

- Le suivi et le contrôle des risques de contreparties sur tous les marchés,
- Le niveau et les modalités de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

Au cours de chaque Comité des Risques sont analysés, les tableaux de bord risques, la liste des dossiers entrés en défaut depuis le dernier comité de même que celle des dossiers examinés au cours des Comités précédents.

Une revue des risques d'un secteur d'agences est réalisée lors de chaque Comité mensuel des Risques.

De même, des Comités Risques spécifiques sont régulièrement organisés sur certaines filières (PIM, LBO, ...). En cas de constat de dégradation sur des secteurs donnés, des comités spéciaux temporaires peuvent être mis en place pour suivre le risque au plus près (exemple : filière porc-lait).

Face à l'épidémie de Coronavirus qui a touché notre territoire et son économie, des comités spécifiques ont été mis en place sur le marché des entreprises, des professionnels et des agriculteurs à compter de mars. Ces comités ont permis d'analyser les dossiers exclus du système de délégation spécifique, instauré pour l'octroi de Prêts Garantis par l'État ainsi que pour le report d'échéances. Ces comités ont pu décider de la mise en place de ces mesures.

Des revues de portefeuilles sont réalisées 2 fois par an pour les marchés des clientèles de particuliers et des Entreprises et 4 fois par an pour les marchés des clientèles des professionnels et de l'agriculture. Elles ont pour objectif d'analyser les dossiers sélectionnés à partir de critères tels que le montant de l'EAD et la dégradation de notes.

Ces revues permettent :

- de détecter les affaires fragiles,

- d'adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- d'assurer un suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Une revue des Grands Engagements complète le dispositif de surveillance. Celle-ci est réalisée annuellement sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale. Elle vise à :

- examiner annuellement les 50 plus gros engagements de la Caisse régionale,
- donner à la Direction Générale une vision synthétique des 50 plus gros engagements de la Caisse Régionale en EAD
- contrôler le respect des règles de la politique crédit,

- adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- s'assurer du suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Par ailleurs, la Caisse régionale s'est appuyée sur le système de notation « Bâlois » pour déterminer à l'actif de son bilan des dépréciations. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Caisse régionale applique la nouvelle norme comptable IFRS9 (en remplacement de la norme comptable IAS39). Les provisions IFRS9 s'élèvent à 127,2 M€ au 30 juin 2020 dont 37,6 M€ sur EL (perte attendue) à 1 an (créances saines) et 89,6 M€ sur EL à maturité (créances dégradées).

2. METHODOLOGIE ET SYSTEME DE NOTATION

Le dispositif « Bâlois » de notation interne de la clientèle de la Banque de Détail et de la Banque de Grande Clientèle est opérationnel depuis 2005. Il permet d'évaluer contrat par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contrepartie ou par groupe de contreparties, et ainsi d'ajuster les provisions. Grâce au dispositif de risques opérationnels, la Caisse régionale peut vérifier son niveau de couverture de risques par les fonds propres. Autorisé fin 2007, le dispositif « Bâlois » pour la Banque de Détail, a fait l'objet, en 2009, d'une mission de suivi par l'Inspection de la Commission Bancaire. Suite à la mission notation entreprise en Caisse régionale (mission Vuarlot) en 2016, la BCE a confirmé l'autorisation accordée à Crédit Agricole S.A et aux 39 caisses régionales d'utiliser l'approche IRB-F pour les expositions sur les entreprises des caisses régionales.

L'intégration du dispositif « Bâlois » au sein de la Caisse régionale est suivie dans trois domaines :

- la communication : une grande attention est portée sur le niveau de connaissance pratique de « Bâloise » par les experts métier (crédit / marketing / réseau) ;
- l'intégration dans les Projets Nationaux (octroi crédits habitats ; octroi crédits à la consommation,...) ;
- l'intégration dans les autres processus opérationnels (distribution des crédits, suivi des risques, provisions et recouvrement, marges crédit).

Les outils LUC (Logiciel Unique de Cotation) pour la Banque de Détail et un moteur central CASA du processus GERICO (Gestion du Risque de Contrepartie) pour la Banque des Entreprises déterminent, pour chaque contrepartie, le montant de la perte attendue en cas de défaut, comme l'impose la réglementation Bâloise dans sa méthodologie pour apprécier le risque lié au crédit.

3. MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre de sa politique risque, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine se contre-garantit auprès d'autres établissements de crédit pour 367,75 M€ au 30 juin 2020 (346,68 M€ au 30 juin 2019).

Elle bénéficie par ailleurs de garanties reçues de l'Etat ou d'organismes para publics tels que le FGAS pour assurer le risque de contreparties sur les prêts à taux 0 % et les prêts PAS.

Ces engagements reçus s'élèvent à 612,73 M€ au 30 juin 2020 (608,7 M€ au 30 juin 2019).

Enfin, la Caisse régionale mène une politique dynamique de couverture de ses prêts habitat via l'organisme de caution mutuelle du groupe Crédit Agricole, la CAMCA à hauteur de 3 531 M€ au 30 juin 2020 contre 3 240 M€ au 30 juin 2019.

Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas recours aux

instruments dérivés de crédit.

4. LES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES (CONSOLIDE)

L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 204,5 M€ à fin juin 2020 contre 189 M€ à fin décembre 2019. Le taux des créances douteuses et litigieuses est de 1,74% contre 1,68%

au 31 décembre 2019. Le taux de couverture par les dépréciations traduit la politique prudente de gestion des risques (61,49% contre 60,20% au 31 décembre 2019).

❖ EXPOSITION

Exposition par agent économique

Depuis le passage à IFRS9, l'exposition, par agent économique est donnée par le tableau ci-dessous renseigné au 30/06/2020 avec la précision « Dont encours faisant l'objet de mesures de

renégociation» pour 123 721 milliers d'euros au 30/06/2020 et 98 225 milliers d'euros au 31/12/2019.

Evaluation de la concentration du risque de crédit par agents économiques - actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2020			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	684 129	1 599		685 728
Banque Centrale				
Etablissements de crédit	159 405			159 405
Grandes entreprises	1 924 869	255 126	64 736	2 244 731
Clientèle de détail	8 558 947	646 190	148 060	9 353 197
Dépréciations	-31 762	-83 352	-128 455	-243 569
Total	11 295 588	819 563	84 341	12 199 492 ⁽¹⁾

(1) Dont encours faisant l'objet de mesures de renégociation pour 123 721 milliers d'euros.

❖ COUT DU RISQUE (DONNEES IFRS)

Le coût du risque s'élève à -29,25 M€ au 30 juin 2020 contre -6,9 M€ au 30 juin 2019.

Il se compose de :

- Dotations nettes sur les provisions pour risques de crédit pour 21,269 M€
- Dotations nettes sur les provisions pour risques et charges pour -3,701 M€

- Récupérations sur prêts et créances amorties pour +0,081 M€
- Pertes couvertes pour - 2,9 M€
- Pertes non couvertes pour -1,4 M€

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent

être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

La Caisse régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

❖ OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat.

La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation.

❖ GESTION DU RISQUE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale : Le Middle-Office (interface entre le Front et le Back-Office) réalise les contrôles de second degré premier niveau (2.1). Un Responsable des Risques et

Contrôles Permanents (RCPR) pilote et contrôle les risques de marché de second degré deuxième niveau (2.2) issus des activités avec l'appui d'un contrôleur central des risques financiers. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les organes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG),
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- Le Comité Normes et Méthodologies.

❖ ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ

Le Conseil d'Administration, organe délibérant se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En effet, la politique financière lui est présentée annuellement pour validation, complétée d'un avis du RCPR.

En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale.

La politique financière est définie par le comité financier. Ce dernier est composé des personnes suivantes :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint,
- Directeur Finances,
- Responsable du service Pilotage, Finances et Contrôle de Gestion et ses équipes,
- Responsable du Pôle Gestion Financière et ses équipes,
- RCPR et contrôleur comptable et financier,
- Responsable du Service Comptabilité Générale
- Middle-Office.

Le Comité Financier pilote et met en œuvre la politique financière validée par le Conseil d'Administration en matière de :

- Gestion du portefeuille Fonds Propres
- Politique de couverture du risque de taux
- Politique de gestion de la liquidité (refinancement ...)

- Tout autre sujet en lien avec la Gestion Financière.

De plus, il propose un avenant à la politique financière validée par le Conseil d'Administration en cas de volonté de souscrire ou de mettre en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

La participation du RCPR et du contrôleur financier apporte un double regard et émet un avis motivé sur les propositions de la Direction financière. Ils participent également aux travaux préparatoires dans le cadre d'un pré-comité.

L'organisation opérationnelle retenue par la Caisse régionale respecte les principes de séparation des fonctions d'engagement des opérations, de celles d'enregistrement et de suivi.

❖ METHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHE

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur une combinaison d'indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : Stress scénarios (Stress Groupe et Stress adverse 1 an), la VaR (Value at Risk), et des indicateurs complémentaires.

Calcul de VaR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Pour la Caisse régionale d'Ille et Vilaine, la VaR 1 mois à 99 % fournit la baisse de plus-values latentes et donc l'impact sur les fonds propres dans 99 % des cas sur un horizon de 1 mois.

Stress scenarios :

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires.

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé.

Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers de 2 scénarios de stress utilisés dans le Groupe (Stress Groupe et Stress adverse 1 an)

Stress Groupe : stress hypothétique validé au CRG élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Stress adverse 1 an (historique 1-an) : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le «

stress Groupe », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français,

En appliquant ces stress scenarios sur le portefeuille placement au 31 Mai 2020, nous étions

à -67,4 M€ sur le stress adverse 1 an et à -45.0 M€ sur le stress groupe (contre respectivement -50,8 M€ et -35,1 M€ au 31 décembre 2019).

❖ DISPOSITIF DE LIMITES DE SEUILS D'ALERTE

Les limites sont validées chaque année par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présentation de la Politique Financière. Cette présentation a été réalisée le 20 décembre 2019.

Les limites globales encadrant les risques sont complétées par des limites opérationnelles et/ou des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Il est utile de compléter le dispositif de limites globales avec des seuils d'alerte. L'atteinte de ces derniers doit conduire à une analyse de la situation donnant lieu à une décision motivée.

Celle-ci peut être soit une confirmation de la décision de gestion initiale, soit être sa modification. Le dispositif d'alerte repose sur 2 types de limites :

- Limites globales : en cas de dépassement, le Conseil d'Administration et le Comité Financier sont alertés.
- Limites opérationnelles : en cas de dépassement, le Comité Financier est alerté.

La Caisse régionale a défini un dispositif de 6 limites (limites sur le portefeuille JVR-JCR-JCN-CAM* et Titres Placement dans sa globalité) : elles sont fixées en fonction de la capacité de la Caisse régionale à absorber un choc de marché.

✓ Stress Groupe et le Stress adverse 1 an (4 limites) :

1. Seuil d'alerte en stress historique 1 an sur le portefeuille JVR/JCR/JVO/JCN*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre global fixé à 80 M€
2. Limite en stress adverse Groupe sur le portefeuille JVR /JCR/JVO/JCN*
⇒ LG sur le périmètre global fixée à 55 M€
3. Seuil d'alerte en stress adverse Groupe sur le portefeuille CAM*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 60 M€
4. Limite en stress historique 1 an sur le portefeuille CAM
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 60 M€

**JVR = juste valeur par résultat, JCR = juste valeur par capitaux propres recyclables, JCN = juste valeur par capitaux propres non recyclables, CAM = coût amorti*

✓ 5 - Limite sur Résultat Economique sur le portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Avec : Résultat économique = Δ +/- values latentes sur les titres de placement + +/- Values externalisées + revenus sur titres de placement.

Résultat économique cumulé annuel depuis le 01/01 (rendement flat) :

Portefeuille LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille LCR avec une présentation en Conseil d'Administration si dépassement

Portefeuille Non- LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille non-LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille non-LCR avec une présentation en conseil d'administration si dépassement

Présentation systématique en Conseil d'Administration pour chaque atteinte de limite Globale

✓ 6 – Limite mensuelle sur Résultat Economique sur portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Résultat économique en pas mensuel (calcul fin de mois) :

Limite opérationnelle : Seuil d'alerte au Comité Financier = +2 M€ / -1 M€

❖ RISQUES ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

Risques sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage : Les encours d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont détaillés au paragraphe 6.2 des Comptes annuels sur base consolidée au 31 décembre 2018.

Risques sur actions provenant des portefeuilles de placement : Le portefeuille de placement de la Caisse régionale ne contient pas d'action en direct mais seulement des indexations de performances. L'encours au 30 Juin 2020 s'établit à 7.5 M€, soit

environ 0.9 % du portefeuille d'excédents de Fonds Propres gérés, un suivi hebdomadaire est reporté à la Direction Générale.

Actions d'autocontrôle :

Au 30 Juin 2020, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 8 017 au 30 Juin 2020 (soit 0,35 % du nombre total de CCI de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine).

GESTION DU BILAN

❖ LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL :

Le Risque de Taux est : "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan,

à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

1. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET POLITIQUE

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading.

L'exposition à la hausse/baisse des taux est calculée mensuellement selon la méthode d'agrégation des gaps taux fixe et inflation, qui donne le gap global en approche statique. Le calcul de l'exposition est réalisé à partir des outils, des hypothèses et modèles d'écoulement utilisés par le Groupe Crédit Agricole.

L'outil utilisé est l'outil Groupe PALMA RCO depuis l'arrêté du 30/04/2019.

Les sources de données alimentant l'outil sont essentiellement des alimentations automatiques : balance, systèmes d'information remettant crédits, collecte, avances...et pour le reste imports manuels (OPCVM, DAV rémunérés...).

Les conventions d'écoulement retenues sont celles du Groupe Crédit Agricole à l'exception de trois lois locales.

Les remboursements anticipés sur Crédits Habitat à taux fixe et sur Dépôt à Terme Moyen Long Terme

(>1 an) bénéficient d'un modèle d'écoulement interne à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine. Les hypothèses locales de remboursements anticipés sont les suivantes:

Loi locale appliquée dans la mesure au 30/06/2020	Loi nationale adaptée CR35 (publiée en avr.-20)	Loi locale CR35
2020	9,6%	5,0%
2021	7,4%	4,6%
2022	4,2%	4,3%
2023 et +	3,2%	3,9%
Date validation Comité Financier :		23/06/2020
Date dernière révision Comité Financier :		23/06/2020

Loi locale RA DAT appliquée dans la mesure au 30/06/2020	
Année 1 et suivantes	4,3%
Arrêté de calcul :	31/08/2019
Date validation Comité Financier :	25/09/2019
Date dernière révision Comité Financier :	30/03/2020

La part conjoncturelle de l'écoulement des DAV suit également une loi locale.

Le taux d'évolution structurel est calculé à partir de l'évolution historique des encours DAV constatée entre 1994 et 2019, il s'établit actuellement à 5,7%.

2. GESTION DU RISQUE

La Caisse régionale veille à optimiser la contribution de la marge de transformation à son résultat tout en limitant les risques qui pourraient mettre en cause son équilibre financier.

Elle profite des latitudes de gestion offertes par le dispositif de limite de RTIG pour lui permettre d'avancer ou de retarder la couverture des postes de bilan pour adapter au mieux leur adossement au contexte économique et de marché.

Ces stratégies sont étudiées chaque mois en Comité Financier, et adaptées le cas échéant aux évolutions constatées. La composition et les

attributions du Comité Financier sont décrites au paragraphe « Risques de marché ».

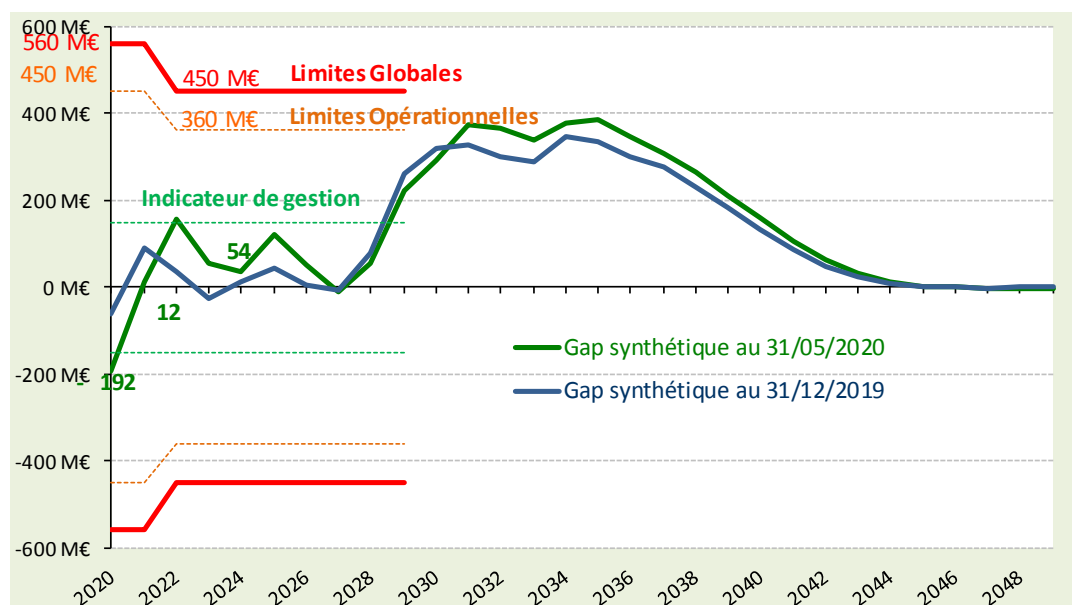
Le dispositif de limite doit être réexaminé et le cas échéant modifié, une fois par an. Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2019 a validé le dispositif de limite suivant:

Critères	Définition	Indicateur de gestion	Limites Opérationnelles	Limites Globales	Rappel 2019
Gap Synthétique 1-2 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 5% PNB activité	-250 M€	450 M€	560 M€	LO : 250 M€ LG : 330 M€
Gap Synthétique 3-10 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 4% PNB activité	150 M€	360 M€	450 M€	LO : 200 M€ LG : 270 M€
VAN Taux (choc défavorable +200 bps)	Limite CASA VAN 30 ans < 10 % FP	6,5 %	8,5 % FP = 89 M€	9,5 % FP = 99 M€	LO : 6 % LG : 8 %
Test outlier SOT20	Limite EBA VAN hors FP + collecte capée 5 ans < 20 % FP	17 %	19 % FP	20 % FP	LO : 15 % FP LG : 20 % FP
Test outlier SOT15	Limite EBA VAN hors FP + collecte capée 5 ans < 20 % FP	17 %	15 % FP	/	/
Effet gamma 1-15 ans	Limite CASA Mesure de la variation de l'équivalent delta Caps	/	15 M€	/	/
VAN Taux + Inflation	Limite CASA	7 %	9 % FP = 94 M€	10 % FP = 104 M€	LO : 7 % LG : 9 %
Gap Inflation 1-10 ans	Limite CASA	/	75 M€	100 M€	LO : 75 M€ LG : 100 M€

3. EXPOSITION

Depuis la bascule sous le nouvel outil de gestion Actif/passif du Groupe sur l'arrêté du 30/04/2019, les actifs sont signés négativement.

Au 31/05/2010, la Caisse Régionale est en position de transformation. Des couvertures ont été mises en place dans le mouvement de baisse des taux.



Sensibilité de la VAN à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres (sur 30 ans).

31/05/2020		31/12/2019		Limites opé.	Limites Globales	Limites Bâle II
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp			
-6,6%	8,6%	-5,3%	7,4%	8,5%	9,5%	+/- 20%
-69 M€	90 M€	-55 M€	77 M€	89 M€	99 M€	

Les impasses de taux du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont ventilées par nature de risque (taux

nominal/taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 mai 2020 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 MAI 2020)

(en Mds€)	2020	2021-2025	2026-2030	> 2030
Impasses euros	(-192)	76	121	176

Sur l'année 2020, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de + 100 points de base, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine gagnerait 1,92 M€ sur le portefeuille bancaire au 31 mai 2020, soit une hausse de 0,8 % du PNB 2020 (contre une hausse de 0,6 M€, soit 0,24 % du PNB sur l'arrêté du 31 décembre 2019).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de – 69 M€, soit 6,6 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale après déduction des participations.

❖ LES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

1. GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Dans le cadre de la réforme Bale III, comme l'ensemble des groupes bancaires Européens, le groupe Crédit Agricole est assujéti par le règlement N°575/2013 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n°48012, à la remise de reportings relatif au LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (net stable funding ratio) et définis par l'EBA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme les établissements de crédit devront respecter à horizon 2018 le ratio LCR (à hauteur de 100 %), visant à s'assurer que la banque est capable de résister pendant 30 jours à une crise globale de liquidité. La Caisse régionale s'est engagée dans la constitution de réserves spécifiques éligibles au nouveau ratio (cash, titres d'Etat liquide, etc.).

Dans le cadre du CRR (Capital Requirement Regulation) et de la directive CRD4 (Capital Requirement Directive 4), les banques sont tenues de publier non seulement un LCR fin de mois, mais également :

- Un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois,
- Des Additional Liquidity Monitoring Tools (éléments de suivi de la liquidité complémentaires, ex : concentration par produits, contrepartie...
- Un Funding Plan : Plan de financement sur des durées de 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans.

La mise en place des reportings LCR et NSFR ne dispense pas les établissements de crédit de maintenir un système interne de gestion du risque de liquidité (cf. directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013).

Le Crédit Agricole a opté pour l'application d'une approche avancée (normes internes) dont les principaux indicateurs sont :

Court Terme :

- Endettement Court terme,
- Structure minimale du refinancement Court Terme,
- Réserves de liquidité,
- Stress global, stress systémique et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).

Long Terme :

- Concentration des échéances du refinancement Long Terme

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par du refinancement interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables, ou auprès de Crédit Agricole S.A..

Les plafonds d'encours du programme d'émission de TCN validé par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2019 sont 1 000 M€ pour les CDN et 500 M€ pour les BMN.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle et du refinancement interbancaire, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances Globales (50 %

des réalisations prêts de durée initiale supérieure ou égale à 2 ans).

Crédit Agricole SA facture aux Caisses régionales le déficit généré au sein du groupe (différentiel entre les avances miroirs et les avances globales). La facturation sur le déficit Epargne/avances est générée par des strates mensuelles au coût moyen de liquidité de marché 6 ans.

2. METHODOLOGIE

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement défini dans la politique financière de la Caisse régionale. La Politique 2020 a été validée en Conseil d'Administration le 2 décembre 2019.

Un point liquidité est réalisé 11 fois par an par l'unité Pilotage Finance Contrôle de Gestion et présenté en Comité Financier.

Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) est calculé mensuellement par le biais de l'outil New-deal de même que l'ensemble des indicateurs de liquidité CT et MLT.

Depuis début 2017, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine produit également un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois.

Le risque de liquidité à court terme de la Caisse régionale est encadré par un volume de refinancement maximal d'une durée inférieure ou égale à 1 an : la LCT (Limite Court Terme). Elle est calculée et transmise par Crédit agricole SA semestriellement.

3. EXPOSITION

Depuis le 1er juillet 2017, la Caisse Régionale doit respecter une nouvelle limite qui permet de mesurer la solidité financière de l'établissement en vérifiant que les ressources stables permettent de couvrir les emplois stables. En d'autres termes, les refinancements CT doivent être égaux ou inférieurs aux emplois liquides, ainsi la PRS (position en ressources stables) doit être supérieure à 0. Au 30/06/2020 la PRS de la Caisse régionale est de 1 465 M€.

Le niveau du ratio LCR comptable à fin juin est supérieur à la limite réglementaire de 100 %, en vigueur depuis 1er janvier 2018.

La limite de liquidité CT est de 918 M€ depuis le 1er janvier 2020 (valable S1 2020).

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale ne présente pas de dépassement actif de l'échéancier MLT.

4. POLITIQUE DE COUVERTURE

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture sont pour la Caisse régionale des swaps de taux d'intérêt. Ces swaps sont réalisés pour couvrir des crédits clients spécifiques (swap de micro-couverture) ou réalisés

dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global (swap de macro-couverture). Une documentation macro et micro-couverture est réalisée trimestriellement.

LES RISQUES OPERATIONNELS

1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe et de la Caisse régionale. Le dispositif est animé par le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale, rattaché au RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Risque Opérationnel réuni deux fois par an, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant (Conseil d'Administration et Comité d'audit et des comptes) est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Il valide annuellement le seuil réglementaire d'incident significatif de risques opérationnels, les limites d'appétence aux risques décidés en comité risques opérationnels, ainsi que les modifications de la politique risques opérationnels de la Caisse régionale, conformément à la réglementation prudentielle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale, y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales. Les filiales sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Il repose sur 3 piliers :

- Une collecte d'incidents alimentant la base statistique du dispositif (historique de 6 années), réalisée mensuellement auprès de l'ensemble des unités du périmètre y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales.

- Une cartographie des risques, actualisée annuellement selon la méthodologie préconisée par le groupe et transcrite sur l'appli groupe Europ@.
- Une évaluation de scénarii majeurs de risques opérationnels de la liste proposée par le groupe. Les scénarii retenus pour notre Caisse régionale font l'objet d'une analyse et d'une estimation chiffrée des sévérités et des fréquences probables de survenance. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de l'exigence de Fonds Propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels.

La méthode retenue pour le calcul de l'exigence de fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels est la méthode AMA (approche mesure avancée).

Le modèle utilisé est le modèle du groupe Crédit Agricole, validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe et proposé à l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation.

Il a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres est fondé sur un modèle actuariel de type « loss distribution approach » présentant un intervalle de confiance de 99,9 %.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont :

- Intégration dans la politique de risques ;

- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs de la réglementation Bâle II

(intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Ce dispositif s'accompagne de manière formelle et conforme à la réglementation, de réunions de présentation/sensibilisation à destination des acteurs concernés rappelant les différentes modalités de déclarations des Risques opérationnels et exposant les évolutions réglementaires.

2. EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie BALOISE

Montants RO pur net en date de comptabilisation par catégorie de Bâle								
		Fraude interne (K€)	Fraude externe (K€)	Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail (K€)	Clients produits et pratiques commerciales (K€)	Dommages occasionnés aux actifs physiques (K€)	Interruption de l'activité et dysfonctionnements des systèmes (K€)	Exécution, gestion, livraison des processus (K€)
RO net pur	Année 2019	330	295,7	9,8	117,9	21,9	3	464,5
RO net pur	1 ^{er} semestre 2020		70,3	227,1	186,8	0	0,1	158,3

Le montant du coût des risques opérationnels en date de comptabilisation est fortement marqué au

1^{er} semestre 2020 par la crise COVID-19 (227K€ dans la catégorie pratiques en matière d'emploi).

LES RISQUES DE NON-CONFORMITE

L'organisation de la gestion des risques de non-conformité s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale est rattaché au responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Le responsable du Contrôle de la Conformité rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, Comité risques opérationnels et du Conseil d'Administration.

Le risque de non-conformité est défini comme toute violation d'un texte réglementaire ou d'une règle interne applicable à la Caisse régionale, en sa

qualité d'établissement de crédit, de courtier en assurance ou de prestataire de service d'investissement, induisant un risque de sanction judiciaire, de perte financière ou de risque d'image.

Les domaines visés concernent donc principalement :

- les activités de services d'investissement, tant pour la protection de l'intégrité des marchés que pour la protection de la clientèle,
- l'activité de démarche commerciale dans son ensemble, avec pour objectif le contrôle du respect de l'intérêt du client (réglementation MIF 2 sur le conseil en investissement, démarchage

bancaire ou financier, intermédiation en assurance, protection du consommateur, protection de l'emprunteur, réglementation informatique et libertés, etc...),

- la prévention du risque de blanchiment, de financement du terrorisme et le risque de sanctions internationales, et la prévention du risque de fraude externe ou interne,
- le respect de toute autre réglementation bancaire ou règle interne de déontologie du ressort de la conformité (hors fiscalité et droit du travail).

La prévention du risque de non-conformité est supervisée par le responsable du Contrôle de la Conformité, en liaison avec le responsable du service Contrôle Permanent, le Manager des Risques Opérationnels et le responsable du Contrôle Périodique. Son rôle consiste à prévenir et à contrôler les risques de non-conformité tels que définis ci-dessus. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de compte, etc....

Concernant l'activité de service d'investissement, la directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007, et renforcée par la Directive MIF 2 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, fait l'objet de contrôles réguliers sur son application. De plus, un plan d'action est actuellement piloté par le groupe, afin de mettre à jour les contrats d'ouverture de compte titre au regard de la MIF. Ce plan d'action fait l'objet d'un suivi renforcé par la Direction bancaire, en lien avec le contrôle de conformité.

Une formation Conformité est dispensée à l'embauche de l'ensemble des conseillers commerciaux et la communication interne met régulièrement l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client. Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant la certification AMF des vendeurs est intégrée dans les procédures de la Caisse régionale et l'option choisie est d'y inclure l'ensemble des conseillers commerciaux en lien avec la clientèle. Chaque nouvel embauché concerné bénéficie donc systématiquement d'une formation interne, en vue de sa certification professionnelle au regard de la réglementation AMF. Chaque année, les

collaborateurs concernés font l'objet d'une évaluation systématique de leurs connaissances par leur responsable hiérarchique à l'occasion de leur entretien annuel et, le cas échéant, font l'objet d'un quizz d'évaluation renforcé afin d'identifier les formations nécessaires.

En matière de protection des données personnelles, la Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Le registre de l'ensemble des traitements de données réalisés par les services de la Caisse régionale est ainsi tenu à jour et la Politique de Protection des Données de la Caisse régionale est publiée sur son site Internet.

Un nouveau responsable des données personnelles (DPO) a pris ses fonctions en janvier 2020, il poursuit les travaux engagés et veille à ce que les nouveaux traitements de données soient analysés systématiquement sous l'angle notamment de la protection des personnes mais aussi de la sécurité des données.

La directive Abus de marché fait l'objet d'un contrôle régulier par le Responsable de la Conformité des services d'investissement grâce à l'outil Groupe Actimize de détection automatique des opérations atypiques, qui a fait l'objet de montées en gamme régulières afin d'affiner cette surveillance. En outre, la surveillance des opérations sur titres des « personnes concernées » au sens du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (salariés et administrateurs) est intégrée à cet outil de surveillance et fait l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier à l'organe central.

Dans le cadre de l'application de la Directive 2014/57/UE et du Règlement Européen sur les abus de marché (MAD MAR II), l'entité a intégré un dispositif de prévention et de surveillance de lutte contre les abus de marché :

- adaptation de la procédure abus de marché à cette nouvelle réglementation,
- adaptation du système de détection des abus de marché pour couvrir l'ensemble des circuits de négociation,
- passation d'ordres, concernant la liste d'initiés (permanents et ponctuels) une intégration de données à caractère personnel supplémentaire pour l'établissement des listes,
- renforcement du formalisme pour les listes d'initiés CASA et CCI

En matière de gestion des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption, la Gouvernance de la Caisse régionale est particulièrement impliquée, à travers notamment la nomination de M. Jean-Yves CARILLET en qualité de Référent Anti-Corruption.

La Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre la loi Sapin 2. La cartographie des risques de corruption a permis de constater que les dispositifs de maîtrise des risques sont globalement efficaces, notamment de par l'organisation des activités et la séparation des fonctions front/middle/back office mais aussi grâce au dispositif de contrôle particulièrement étendu. Des plans d'action ont néanmoins été définis afin d'améliorer l'encadrement des risques de certaines activités et processus sensibles.

Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment – financement du terrorisme (LCB/FT), le Groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil de détection NORKOM. La troisième directive de lutte contre le blanchiment (transposée par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application) a également été intégrée dans les procédures en 2009, et fait l'objet de montées en gamme régulières avec l'intégration de scénarios de prévention de la fraude. Les dernières évolutions ont notamment permis d'améliorer l'approche par risques de l'outil de détection.

Par ailleurs, l'ordonnance 2016-1635 transposant en droit français la 4^{ème} directive européenne UE 2015/847 du 20 mai 2015 a été déclinée au sein de notre Caisse régionale avec notamment l'intégration de la surveillance des PPE domestiques. Parmi les principales mesures de la 4^{ème} Directive, nous notons également une harmonisation de l'approche par les risques et des obligations de vigilance, des précisions sur le bénéficiaire effectif et une politique spécifique pour les pays tiers à haut risque.

Plus spécifiquement sur le risque Sanctions Internationales, l'évaluation globale du risque a été effectuée en lien avec le Groupe en charge du projet « plan de remédiation » OFAC (régulateur américain), et les étapes du plan d'action ont été déployées, dans le cadre du plan d'avancement défini par le Groupe. A ce titre, la Caisse régionale remédie l'ensemble des données présentant des anomalies au titre des critères déclinés par l'OFAC.

Les formations des collaborateurs sur le premier semestre 2020 ont notamment porté sur les sanctions internationales, et des modules avancés pour certaines fonctions exposées plus spécifiquement au risque de sanctions internationales.

Sur le premier semestre 2020, la Caisse régionale a renforcé son dispositif en matière de lutte anti-

blanchiment et contre le financement du terrorisme avec notamment :

- la mise à jour de la classification des risques LCB/FT,
- la mise à jour au fil de l'eau de la Politique d'Entrée en Relation,
- la poursuite de l'utilisation d'un outil de robotisation pour le traitement des alertes de criblage.

Enfin, la prévention du risque de fraude interne fait partie du plan de contrôle de la Caisse régionale, sous la responsabilité du responsable du Contrôle de la Conformité, en charge de la coordination de la prévention de la fraude.

Concernant les procédures relatives à la conformité, tous les nouveaux produits commercialisés par la Caisse régionale sont soumis à l'avis préalable du responsable du Contrôle de la Conformité qui contrôle le respect des conditions émises par le groupe (39 avis formalisés sur le premier semestre concernant des nouveaux lancements commerciaux).

Le responsable du Contrôle de la conformité centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, en prévention du risque de non-conformité, au travers notamment des informations remontées par le service en charge des réclamations (suivi mensuel des réclamations reçues au siège ou en provenance du réseau commercial).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'évaluation des risques de non-conformité s'appuie pleinement sur les outils déjà existants en matière de risques opérationnels.

Les outils de cartographie des risques et de collecte des pertes utilisent un référentiel national comportant différents types de risques, notamment : les risques d'interruption de processus, les risques opérationnels, les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs, et les risques de non-conformité.

Le choix a été fait d'intégrer la cartographie des risques de non-conformité dans la cartographie des risques opérationnels.

Dans un premier temps, le Management du risque opérationnel coordonne la cotation des risques

opérationnels et fait valider la cartographie des risques opérationnels par le management.

Dans une deuxième étape, le responsable du Contrôle de la Conformité est responsable de l'appréciation finale des risques de non-conformité.

Pour apprécier les principaux risques de manière cohérente, le Groupe a sélectionné les risques de non-conformité prioritaires relatifs aux réglementations en vigueur.

Enfin, la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité intègre l'évaluation du risque de réputation (impact non financier).

Suite à l'analyse de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, les processus présentant les niveaux de risques les plus élevés sont sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'actions de diminution ou suppression du risque.

Des axes d'amélioration ont ainsi été identifiés en matière de conformité des ouvertures de comptes de dépôt, de qualification des clients détenteurs de comptes titres, et de protection de la clientèle notamment. Les plans d'actions sont élaborés en relation avec le responsable de la conformité (Plan de mise en conformité du stock, et contrôle des nouveaux contrats ouverts), et avec un suivi de la Direction Conformité de Crédit Agricole SA..

RISQUES JURIDIQUES

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A..

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit.

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 1er juin 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 114,3 M€. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Amiens.

DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne n'a pas fait l'objet de modification notable en 2020.

Le Rapport Annuel sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2019 a été présenté au Conseil d'Administration du 27 mars 2020.

LE CONTROLE PERMANENT

❖ DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT

Au sein des services et du réseau d'agences, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, le respect de la réglementation spécifique à certains produits, etc.

Le dispositif couvre tous les services. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (contrôles de 1er degré), ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (contrôles de 2ème degré).

L'automatisation des reportings de contrôles a été réalisée avec l'intégration de l'outil groupe de saisie des contrôles permanents : SCOPE (Système de Contrôles Permanents)

Cet outil national a été mis à disposition de la Caisse régionale en septembre 2008 afin de permettre la remontée des contrôles locaux (siège et agences) auprès du contrôle permanent.

Il a été déployé sur la totalité des agences en 2008 et sur les unités du siège début 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 puis de l'arrête du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du Contrôle permanent. Un responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par des reportings et les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices gérés également dans l'outil SCOPE.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'adaptations régulières du fait des évolutions réglementaires et des risques opérationnels détectés.

❖ DES DISPOSITIFS DE CONTROLES PARTICULIERS

Le dispositif de contrôle permanent recouvre également des dispositifs de contrôle particuliers en conformité avec la réglementation bancaire et financière. Il s'agit des domaines suivants :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec

les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Un Plan de Repli Utilisateur est opérationnel sur le site de PLOUFRAGAN dans les Côtes d'Armor en coopération avec les 3 autres Caisses régionales bretonnes et la Caisse régionale de Normandie. Un test de gestion de crise en conditions a été réalisé en septembre 2018. Un des objectifs de ce test était notamment de tester ce plan de repli utilisateurs dans les conditions les plus sévères. Ainsi 160 postes de travail ont été déployés sur le site de Ploufragan. 40 collaborateurs ont alors pu tester la capacité de la Caisse Régionale à maintenir les activités essentielles à son activité. La

gestion de la crise COVID 19 a conduit à mettre en œuvre un plan de repli avec la mise en télétravail d'environ 200 collaborateurs d'agences et des services supports.

- l'encadrement des prestations de services «essentielles» externalisées, pour lesquelles une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de comptes, etc....
- La directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007. De plus, le système informatique a été optimisé afin d'assurer le respect de la directive MIF lors de toute ouverture de comptes-titres et lors de l'activité de conseil en investissement sur instruments financiers (blocage informatique en l'absence de renseignement sur la compétence et l'expérience du client). Enfin, un e-learning « Conformité au Quotidien » comprenant un module MIF a été déployé au 1er trimestre 2019. Ce module met notamment l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client et de disposer d'un dossier client complet.

- L'outil groupe (Actimize) de détection automatique des opérations suspectes en matière d'abus de marché est en place depuis le 1er octobre 2007 et a été enrichi du suivi des « personnes concernées » au sens du règlement général AMF.
- Dans le cadre de la Lutte Anti blanchiment, le groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil NORKOM. Chaque jeune embauché (CDI ou CDD) bénéficie d'une formation « Lutte Anti-Blanchiment » préalablement à son embauche. Tous les salariés de la Caisse régionale sont régulièrement formés sur la Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme.
- Tous les nouveaux produits sont soumis à avis préalable du Responsable de la Conformité qui centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.
- La Caisse régionale dispose d'une structure dédiée aux risques opérationnels (collecte et cartographie). Chaque unité met en place des plans d'action afin de limiter les risques identifiés.

❖ DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière est décrit dans le rapport annuel 2019. Il s'appuie sur un contrôle central de 2ème degré rattaché au contrôle permanent.

Un comité d'audit et des comptes a été mis en place en 2009 en application de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008. Il se réunira 3 fois en 2020.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le service Contrôle Périodique se consacre aux missions de contrôle périodique (3ème degré), en application de l'arrêté du 3 Novembre 2014. Il intervient, de manière indépendante, dans la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Comité de Contrôle Interne.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie d'outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses). Le Contrôle Périodique développe également ses propres outils (guides et trames d'audit notamment).

Les missions réalisées par le service Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale groupe de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Lors du premier semestre 2020, le Contrôle Périodique de la Caisse Régionale a réalisé 3 missions d'audit prévues au plan d'audit annuel. Il a ainsi audité l'agence conseil en ligne et 2 objets auditables portant d'une part sur la gestion des valeurs mobilières, et d'autre part sur la gestion du patrimoine immobilier d'exploitation et hors exploitation. En raison du contexte Covid, les activités audit ont été suspendues du 16 mars au 2 juin. En conséquence les missions Fonction achats, Vie mutualiste, Centre affaires Entrepreneurs, Bâle II Qualité et fiabilité des données et processus Crédit Agri ont été arbitrées et seront réalisées en 2021. Par ailleurs la mission IGL déléguée « Inclusion bancaire » est reportée en 2021 (suite décision du Comité Plénier de Contrôle Interne du 16/04/2020). 1 mission d'audit thématique non prévue au plan d'audit a été réalisée sur la conformité de traitement des prêts garantis par l'Etat.

PERSPECTIVES

Fort de sa solidité financière, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a la capacité d'accompagner les projets des Breilliens dans les mois à venir.

Fidèle à ses valeurs mutualistes, dans le contexte actuel, il reste plus que jamais engagé auprès de l'ensemble de ses clients et des équipes portant notamment une attention particulière aux personnes fragilisées pouvant rencontrer des difficultés. Parallèlement, la banque mutualiste s'investit pour

soutenir l'emploi sur le département, et plus particulièrement l'emploi des jeunes. 280 postes sont ainsi proposés : ce sont 120 collaborateurs en CDI et 160 alternants qui vont être recrutés pour l'année 2020/2021. Cette mobilisation au service de son territoire et des Breilliens est une nouvelle illustration de sa raison d'être : « agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société ».

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES

Z.A.C. Atalante Champeaux
2C, allée Jacques-Frimot
35000 Rennes
S.A.S. au capital de € 609.796

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Rennes

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 24 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 24 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Rennes et Paris-La Défense, le 4 août 2020

Les Commissaires aux Comptes

ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Emmanuelle Rouxel

ERNST & YOUNG Audit

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, prominent loop at the top and a smaller loop at the bottom.

Luc Valverde

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les dispositions du Livre V du Code rural,
au capital social de 92 427 535,50 €

**Siège Social : 4, rue Louis Braille
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
775 590 847 RCS RENNES
NAF 6419 Z**

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

AU 30 JUIN 2020
(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit
Agricole d'Ille-et-Vilaine en date du 24 juillet 2020**

SOMMAIRE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE	48
CADRE GENERAL	51
Présentation juridique de l'entité	51
Format de présentation des états financiers	51
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	52
COMPTE DE RESULTAT	52
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	53
BILAN ACTIF.....	54
BILAN PASSIF.....	55
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	56
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	58
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	60
<i>1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES</i>	<i>60</i>
<i>2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</i>	<i>65</i>
<i>3. RISQUE DE CREDIT</i>	<i>68</i>
3.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PERIODE	68
3.2 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CREDIT	76
<i>4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	<i>85</i>
4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	85
4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	86
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	86
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	87
4.5 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DE LA DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	87
4.6 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS VERS LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	88
4.7 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITES	88
4.8 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	88
4.9 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	88
4.10 COUT DU RISQUE	89
4.11 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	90
4.12 IMPOTS	90
4.13 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	92
<i>5. INFORMATIONS SECTORIELLES</i>	<i>95</i>
<i>6. NOTES RELATIVES AU BILAN</i>	<i>96</i>
6.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	96
6.2 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	98

6.3 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	100
6.4 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN	101
6.5 PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	102
6.6 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES	103
6.7 IMMEUBLES DE PLACEMENT	103
6.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)	104
6.9 ECARTS D'ACQUISITION	104
6.10 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	104
6.11 PROVISIONS	105
6.12 DETTES SUBORDONNEES	106
6.13 CAPITAUX PROPRES	106
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	108
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	111
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	112
9.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI	112
9.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR	116
10. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	125
11. PARTIES LIEES	126
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2020	127
13. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2020	128

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine (Caisse régionale) est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code NAF 6419 Z.

Sont rattachées à la Caisse régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule. Les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent les comptes de la Caisse Régionale, des Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 5 sociétés techniques de titrisation et de la SCI Croix Rocheran.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie, avec 13 autres Caisses régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui leur permettent d'être cotées sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » (dénommé Groupe), constitué de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, des 46 Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 5 sociétés techniques de titrisation et de la SCI Croix Rocheran entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	127 093	255 459	126 341
Intérêts et charges assimilées	4.1	(64 651)	(128 811)	(63 108)
Commissions (produits)	4.2	68 046	134 851	68 104
Commissions (charges)	4.2	(17 012)	(31 195)	(14 618)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(2 838)	2 969	2 731
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(154)	(3 122)	(2 187)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(2 684)	6 091	4 918
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	3 418	31 179	26 253
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(892)	(647)	(481)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		4 310	31 826	26 734
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Produits des autres activités	4.7	1 860	3 171	1 296
Charges des autres activités	4.7	(4 281)	(5 241)	(2 327)
Produit net bancaire		111 635	262 382	144 672
Charges générales d'exploitation	4.8	(73 037)	(151 731)	(79 368)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(5 568)	(13 011)	(4 516)
Résultat brut d'exploitation		33 030	97 640	60 788
Coût du risque	4.10	(29 252)	(15 253)	(6 873)
Résultat d'exploitation		3 778	82 387	53 915
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	-	-	(11)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.9	-	-	-
Résultat avant impôt		3 778	82 387	53 904
Impôts sur les bénéfices		(5 329)	(19 525)	(10 483)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6	-	-	-
Résultat net		(1 551)	62 862	43 421
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Résultat net part du Groupe		(1 551)	62 862	43 421

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat net		(1 551)	62 862	43 421
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	-	(637)	(1 138)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.13	(77 128)	50 896	6 417
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(77 128)	50 259	5 279
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	2 401	(1 505)	52
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	(74 727)	48 754	5 331
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(444)	422	1 117
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(444)	422	1 117
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	115	(109)	(288)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	(329)	313	829
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	(75 056)	49 067	6 160
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(76 607)	111 929	49 581
Dont part du Groupe		(76 607)	111 929	49 581
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales		40 868	77 227
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	499 824	480 248
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		10 788	8 223
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		489 036	472 025
Instruments dérivés de couverture		1 427	6 072
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 101 974	1 178 120
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		118 243	119 295
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		983 731	1 058 825
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	13 382 272	12 120 589
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 240 985	629 744
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		11 561 982	11 061 773
<i>Titres de dettes</i>		579 305	429 072
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		206 861	152 378
Actifs d'impôts courants et différés		51 108	33 221
Comptes de régularisation et actifs divers		406 531	395 618
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.7	14 307	14 907
Immobilisations corporelles	6.8	89 679	89 521
Immobilisations incorporelles	6.8	23	26
Ecarts d'acquisition	6.9	-	-
Total de l'Actif		15 794 874	14 547 927

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	12 154	9 286
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		12 154	9 286
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		252 360	183 125
Passifs financiers au coût amorti	6.5	13 415 756	12 160 793
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		9 472 916	8 624 970
<i>Dettes envers la clientèle</i>		3 839 432	3 392 763
<i>Dettes représentées par un titre</i>		103 408	143 060
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés		8 217	2 760
Comptes de régularisation et passifs divers		228 272	240 490
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.11	63 011	54 655
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		13 979 770	12 651 109
Capitaux propres		1 815 104	1 896 818
Capitaux propres part du Groupe		1 815 093	1 896 807
Capital et réserves liées		298 433	294 157
Réserves consolidées		1 393 731	1 340 252
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		124 480	199 536
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		(1 551)	62 862
Participations ne donnant pas le contrôle		11	11
Total du passif		15 794 874	14 547 927

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Publié	191 309	1 441 847	(555)	-	1 632 601	(3 359)	153 828	150 469	-	1 783 070	11	-	-	-	11	1 783 081
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	191 309	1 441 847	(555)	-	1 632 601	(3 359)	153 828	150 469	-	1 783 070	11	-	-	-	11	1 783 081
Augmentation de capital	8 683	-	-	-	8 683	-	-	-	-	8 683	-	-	-	-	-	8 683
Variation des titres autodétenus	-	-	(145)	-	(145)	-	-	-	-	(145)	-	-	-	-	-	(145)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2019	-	(11 640)	-	-	(11 640)	-	-	-	-	(11 640)	-	-	-	-	-	(11 640)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 683	(11 640)	(145)	-	(3 102)	-	-	-	-	(3 102)	-	-	-	-	-	(3 102)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	829	5 331	6 160	-	6 160	-	-	-	-	-	6 160
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	43 421	43 421	-	-	-	-	-	43 421
Autres variations	-	133	-	-	133	-	-	-	-	133	-	-	-	-	-	133
Capitaux propres au 30 juin 2019	199 992	1 430 340	(700)	-	1 629 632	(2 530)	159 159	156 629	43 421	1 829 682	11	-	-	-	11	1 829 693
Augmentation de capital	5 475	-	-	-	5 475	-	-	-	-	5 475	-	-	-	-	-	5 475
Variation des titres autodétenus	-	-	18	-	18	-	-	-	-	18	-	-	-	-	-	18
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	16	-	-	16	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	16
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 475	16	18	-	5 509	-	-	-	-	5 509	-	-	-	-	-	5 509
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(516)	43 423	42 907	-	42 907	-	-	-	-	-	42 907
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	19 441	19 441	-	-	-	-	-	19 441
Autres variations	-	(732)	-	-	(732)	-	-	-	-	(732)	-	-	-	-	-	(732)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	205 467	1 429 624	(682)	-	1 634 409	(3 046)	202 582	199 536	62 862	1 896 807	11	-	-	-	11	1 896 818
Affectation du résultat 2019	-	62 862	-	-	62 862	-	-	-	(62 862)	-	-	-	-	-	-	-

Capitaux propres au 1er janvier 2020	205 467	1 492 486	(682)	-	1 697 271	(3 046)	202 582	199 536	-	1 896 807	11	-	-	-	11	1 896 818
Impacts nouvelles normes (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité	205 467	1 492 486	(682)	-	1 697 271	(3 046)	202 582	199 536	-	1 896 807	11	-	-	-	11	1 896 818
Augmentation de capital	4 520	-	-	-	4 520	-	-	-	-	4 520	-	-	-	-	-	4 520
Variation des titres autodétenus	-	-	(244)	-	(244)	-	-	-	-	(244)	-	-	-	-	-	(244)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2020	-	(9 463)	-	-	(9 463)	-	-	-	-	(9 463)	-	-	-	-	-	(9 463)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 520	(9 463)	(244)	-	(5 187)	-	-	-	-	(5 187)	-	-	-	-	-	(5 187)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(329)	(74 727)	(75 056)	-	(75 056)	-	-	-	-	-	(75 056)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 551)	(1 551)	-	-	-	-	-	(1 551)
Autres variations	-	80	-	-	80	-	-	-	-	80	-	-	-	-	-	80
Capitaux propres au 30 juin 2020	209 987	1 483 103	(926)	-	1 692 164	(3 375)	127 855	124 480	(1 551)	1 815 093	11	-	-	-	11	1 815 104

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Impact capitaux propres des normes d'application prospective

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 815 millions d'euros. Ils diminuent de 83,7 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit - 4,41%). Cette diminution s'explique principalement par:

- le résultat net consolidé du Groupe au 30 juin 2020, qui s'élève à -1,6 millions d'euros,
- les dividendes versés à Sacam Mutualisation (4,1 millions d'euros), aux sociétaires des Caisses locales (2,0 millions d'euros), au public et Prédica (3,4 millions d'euros), qui s'élèvent à 9,5 millions d'euros.
- l'augmentation de capital des Caisses locales pour 4,5 millions d'euros (correspond à la différence entre les souscriptions et les remboursements des parts sociales des Caisses locales sur le premier semestre 2020).
- les pertes comptabilisées directement en capitaux propres pour 75,1 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat avant impôt		3 778	82 387	53 904
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		5 569	12 138	4 514
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.9	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		33 138	22 532	10 335
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		-	-	11
Résultat net des activités de financement		43	46	26
Autres mouvements		(770)	(14 421)	4 608
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		37 980	20 295	19 494
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		608 642	828 553	384 006
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(70 784)	(435 838)	(223 732)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(209 063)	(28 649)	(49 717)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(23 262)	(200 785)	(178 414)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		(15 287)	(11 130)	718
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		290 246	152 151	(67 139)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		332 004	254 833	6 259
Flux liés aux participations (1)		(1 669)	(1 786)	(1 066)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(4 385)	(13 296)	(6 516)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(6 054)	(15 082)	(7 582)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		(5 058)	2 574	(2 918)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		14 835	(4 519)	(2 847)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		9 777	(1 945)	(5 765)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		335 727	237 806	(7 088)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		417 314	179 511	179 511
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		77 227	40 483	40 483
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		340 087	139 028	139 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		753 036	417 314	172 417
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		40 868	77 227	39 594
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		712 168	340 087	132 823
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		335 722	237 803	(7 094)

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2020, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine s'élève à -1 669 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : -1 069 milliers d'euros de libération de capital (Crédit Agricole Ille et Vilaine Expansion -1 000 milliers d'euros, SAS Territoires et Perspectives -35 milliers d'euros et SCI Ages et Vie -34 milliers d'euros) et -600 milliers d'euros au titre de l'augmentation de capital de la SAS Village by CA.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCI et CCA à hauteur de 7 464 milliers d'euros, le paiement des dividendes versés par les Caisses locales aux porteurs de parts sociales à hauteur de 1 999 milliers d'euros et la hausse du capital des Caisses locales (souscriptions de parts sociales) pour 4 520 milliers d'euros pour le premier semestre 2020.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2019 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	1 ^{er} janvier 2020	Oui
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	1 ^{er} janvier 2020	Oui
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers (1) Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	1 ^{er} janvier 2020 (1)	Oui
Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Définition d'une activité	21 avril 2020 (UE 2020/551)	1 ^{er} janvier 2020	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe, soit de manière proactive par anticipation du remplacement des indices de référence soit en prévoyant l'activation de clauses de fallback robustes existantes ou à insérer dans les contrats. Ainsi,

il vise à coordonner les entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner nos clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence. Ce projet veille également à la mise en conformité des entités du groupe Crédit Agricole avec la BMR (Benchmark Regulation).

Suite aux travaux de cartographie recensant nos expositions et contrats, les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les indices critiques tels que définis par la BMR (Eonia, Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor).

S'agissant de la transition Eonia-€STR, les termes précis ont été déterminés par le groupe de travail de la BCE sur les taux sans risque pour l'euro. L'Eonia disparaîtra le dernier jour de sa publication, soit le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, des travaux de place, avec le support des autorités, avancent dans la détermination des méthodologies pour les remplacer par des taux alternatifs calculés à partir des taux sans risque « Risk-Free Rate / RFR » et pour préconiser les clauses de fallback à insérer dans les contrats. Les associations de marché telles que ISDA et LMA œuvrent également dans cette direction. A ce stade, ces travaux n'ont pas tous été conclusifs et il existe encore des incertitudes sur les choix méthodologiques / conventions exacts qui seront retenus ainsi que les calendriers précis.

Afin que les relations de couvertures affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'UE le 15 janvier 2020.

Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 350 millions d'euros.

Durée des contrats de location IFRS 16 - Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire. Par ailleurs, l'application d'une nouvelle méthode suite à une décision définitive de l'IFRS IC est de manière générale d'application rétrospective et impose au Groupe de revoir les durées retenues à la transition IFRS 16 et pour l'exercice 2019.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, et dans le but de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole a initié un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques, et se décomposant en 3 volets :

- 1er volet : identification des contrats impactés par la décision de l'IFRS IC ;
- 2e volet : évaluation des impacts comptables et prudentiels de la décision de l'IFRS IC relative à la durée des contrats de location ;
- 3e volet : mise en conformité des systèmes d'information et intégration des impacts dans les comptes consolidés.

Le Groupe a notamment identifié les types de contrat de location comme étant impactés par cette décision :

- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux : le Groupe applique le relevé de conclusions de l'ANC du 16 février 2018 indiquant que « au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans (la période non-résiliable étant alors de 3 ans) ». Le Groupe a prévu d'analyser, au cours du second semestre 2020, les effets sur les baux commerciaux proches du terme des 9 ans au regard du relevé de conclusions de l'ANC relatif à l'application de la norme IFRS 16 publié courant juillet 2020 en remplacement de celui du 16 février 2018. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 21 baux commerciaux français.

- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux en situation de tacite prolongation : la durée exécutoire de ces contrats étant inférieure à 12 mois antérieurement à la décision de l'IFRS IC, ces contrats relevaient de l'exemption de transition prévue par IFRS 16 au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. En cas d'allongement de la durée exécutoire en application de la décision de l'IFRS IC et d'un allongement en conséquence de la durée de location au-delà de 12 mois, ces contrats devront être réintégrés aux droits d'utilisation et aux dettes locatives comptabilisés à la transition IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 26 contrats de ce type.
- Autres contrats toute juridiction confondue : le Groupe procède au recensement exhaustif des contrats dont la durée de location au sens d'IFRS 16 serait modifiée par la décision de l'IFRS IC. Ces analyses sont réalisées au cas par cas, en fonction de la documentation contractuelle et des dispositions légales en vigueur les concernant.

Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas pris en considération cette décision dans les états financiers au 30 juin 2020 afin de disposer du temps nécessaire pour analyser de manière exhaustive les conséquences comptables de cette décision.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2020.

Par ailleurs, plusieurs amendements publiés par l'IASB sont applicables sous réserve de leur adoption par l'Union européenne :

Amendements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location Concessions de loyers liées au Covid-19	1 ^{er} juin 2020
IFRS 4 Contrats d'assurance Extension d'exemption d'appliquer IFRS 9	1 ^{er} janvier 2021
IAS 16 Immobilisations corporelles Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022
IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022
Améliorations annuelles Cycle 2018-2020 - IFRS 1 <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> - IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> - IFRS 16 <i>Contrats de location</i> - IAS 41 <i>Agriculture</i>	1 ^{er} janvier 2022
IFRS 3 Regroupements d'entreprises Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022
IAS 1 Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants	1 ^{er} janvier 2022

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020.

➤ Crise sanitaire liée au Covid-19

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter de mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilités définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l'essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a participé à l'émission de ces prêts garantis par l'Etat à hauteur de 287,3 millions d'euros. Ces prêts sont comptabilisés à l'actif du bilan.

Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêt en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance ne se traduit pas par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir et donc de son résultat.

Au 30 juin 2020, le montant des encours clientèles bénéficiant de ce report d'échéance s'élève à 887,4 millions d'euros au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.

Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Ce report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients: il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (Bucket 3).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ Dividendes SAS Rue La Boetie

Pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars, Crédit agricole SA a décidé, lors de son assemblée générale du 13 mai 2020, la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019. Suite à cette décision, la SAS Rue La Boétie, qui verse habituellement au cours du deuxième trimestre aux Caisses régionales un acompte sur dividende à partir du dividende payé par Crédit agricole SA, n'a pas procédé à ce versement. Il en résulte un impact significatif sur le PNB semestriel de la Caisse par rapport à celui de l'année précédente. Pour information, cet acompte s'élevait en 2019 à 23,8 M€.

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2020

Au 30/06/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 12 mars 2020. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2020 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 18,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Elle a souscrit pour 2,5 millions d'euros de titres subordonnés.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 49,3 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 16,7 millions d'euros.

3. Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	429 226	(154)	-	-	-	-	429 226	(154)	429 072
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	429 226	(154)	-	-	-	-	429 226	(154)	429 072
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	146 702	(247)	-	-	-	-	146 702	(247)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	177 975	(258)	-	-			177 975	(258)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(31 273)	11	-	-	-	-	(31 273)	11	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	575 928	(401)	-	-	-	-	575 928	(401)	575 527
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	3 777		-		-		3 777		
Au 30 juin 2020	579 705	(401)	-	-	-	-	579 705	(401)	579 304
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours du semestre, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	64 591	-	-	-	-	-	64 591	-	64 591
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	64 591	-	-	-	-	-	64 591	-	64 591
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(16 672)	-	-	-	-	-	(16 672)	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-			-	-	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(16 672)	-	-	-	-	-	(16 672)	-	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	47 919	-	-	-	-	-	47 919	-	47 919
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	10 286		-		-		10 286		
Au 30 juin 2020	58 205	-	-	-	-	-	58 205	-	58 205
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours du semestre, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019 (6)	10 158 652	(26 595)	928 229	(79 348)	197 533	(116 698)	11 284 414	(222 641)	11 061 773
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	21 102	(5 527)	(45 234)	18 532	24 132	(16 200)	-	(3 195)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(289 193)	2 237	289 193	(6 480)			-	(4 243)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	311 941	(7 758)	(311 941)	16 545			-	8 787	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(4 820)	25	(31 902)	9 280	36 722	(19 361)	-	(10 056)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	3 174	(31)	9 416	(813)	(12 590)	3 161	-	2 317	
Total après transferts	10 179 754	(32 122)	882 995	(60 816)	221 665	(132 898)	11 284 414	(225 836)	11 058 578
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	506 362	760	20 655	(22 536)	(13 913)	4 443	513 104	(17 333)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) (4)	1 600 898	(6 454)	136 088	(15 006)			1 736 986	(21 460)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 094 536)	3 809	(115 433)	1 935	(10 515)	9 872	(1 220 484)	15 616	
Passages à perte					(3 398)	3 046	(3 398)	3 046	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	45	-	30	-	75	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3 405		(9 510)		(9 203)		(15 308)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	698	-	698	
Total	10 686 116	(31 362)	903 650	(83 352)	207 752	(128 455)	11 797 518	(243 169)	11 554 349
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	3 324		(735)		5 044		7 633		
Au 30 juin 2020 (5)	10 689 440	(31 362)	902 915	(83 352)	212 796	(128 455)	11 805 151	(243 169)	11 561 982
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours du semestre, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a accordé à la clientèle des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 287345 milliers d'euros.

(5) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a accordé des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 887370 milliers d'euros

(6) Les valeurs comptables brutes des actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) et des actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) ont été publiées à tort pour des montants de 10 159 138 et 927 744 milliers d'euros au 31/12/2019. Le tableau ci-dessus vient corriger cet élément.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2019	119 295	(323)	-	-	-	-	119 295	(323)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	119 295	(323)	-	-	-	-	119 295	(323)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	(1 053)	7	-	-	-	-	(1 053)	7
Réévaluation de juste valeur sur la période	(1 350)		-		-		(1 350)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	14 952	(6)	-	-			14 952	(6)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(14 655)	16	-	-	-	-	(14 655)	16
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3)		-		-		(3)
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	118 242	(316)	-	-	-	-	118 242	(316)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1		-		-		1	
Au 30 juin 2020	118 243	(316)	-	-	-	-	118 243	(316)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours du semestre, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	999 210	(3 050)	37 036	(2 780)	4 642	(733)	1 040 888	(6 563)	1 034 325
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(2 697)	(187)	2 697	183	-	-	-	(4)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(11 985)	85	11 985	(207)			-	(122)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	9 288	(272)	(9 288)	390			-	118	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	996 513	(3 237)	39 733	(2 597)	4 642	(733)	1 040 888	(6 567)	1 034 321
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	137 311	(730)	(3 554)	(1 422)	(1 494)	199	132 263	(1 953)	
Nouveaux engagements donnés (2)	543 602	(2 083)	17 531	(2 784)			561 133	(4 867)	
Extinction des engagements	(406 522)	2 025	(20 858)	1 933	(1 489)	238	(428 869)	4 196	
Passages à perte					(1)	-	(1)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(672)		(571)		(39)		(1 282)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	231	-	(227)	-	(4)	-	-	-	
Au 30 juin 2020	1 133 824	(3 967)	36 179	(4 019)	3 148	(534)	1 173 151	(8 520)	1 164 631

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours du semestre, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2019	437 847	(1 627)	22 063	(4 415)	3 449	(3 059)	463 359	(9 101)	454 258
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(435)	(45)	435	(69)	-	-	-	(114)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 685)	12	1 685	(151)			-	(139)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 250	(57)	(1 250)	82			-	25	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	437 412	(1 672)	22 498	(4 484)	3 449	(3 059)	463 359	(9 215)	454 144
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	18 212	(626)	(9 246)	2 290	4 829	(3 638)	13 795	(1 974)	
Nouveaux engagements donnés (2)	67 181	(595)	415	(97)			67 596	(692)	
Extinction des engagements	(54 726)	179	(9 661)	2 130	(613)	423	(65 000)	2 732	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(210)		257		(4 061)		(4 014)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	5 757	-	-	-	5 442	-	11 199	-	
Au 30 juin 2020	455 624	(2 298)	13 252	(2 194)	8 278	(6 697)	477 154	(11 189)	465 965

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours du semestre, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	684 129	1 599	-	685 728	620 953	160	-	621 113
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	159 405	-	-	159 405	168 138	-	-	168 138
Grandes entreprises	1 924 869	255 126	64 736	2 244 731	1 660 566	221 024	52 451	1 934 041
Clientèle de détail	8 558 947	646 190	148 060	9 353 197	8 202 812	707 045	145 082	9 054 939
Dépréciations	(31 762)	(83 352)	(128 455)	(243 569)	(26 749)	(79 348)	(116 698)	(222 795)
Total	11 295 588	819 563	84 341	12 199 492	10 625 720	848 881	80 835	11 555 436

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	37 913	-	-	37 913	39 841	-	-	39 841
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	10 883	-	-	10 883	-	-	-	-
Grandes entreprises	69 447	-	-	69 447	79 454	-	-	79 454
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	118 243	-	-	118 243	119 295	-	-	119 295

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Administration générale	2 469	2 896
Grandes entreprises	1 816 345	1 537 853
Clientèle de détail	2 020 618	1 852 014
Total Dettes envers la clientèle	3 839 432	3 392 763

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	27 892	-	-	27 892	5 736	-	-	5 736
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	333 127	8 468	1 596	343 191	297 414	10 153	1 611	309 178
Clientèle de détail	772 805	27 711	1 552	802 068	696 060	26 883	3 031	725 974
Provisions (1)	(3 967)	(4 019)	(534)	(8 520)	(3 050)	(2 780)	(733)	(6 563)
Total	1 129 857	32 160	2 614	1 164 631	996 160	34 256	3 909	1 034 325

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	407 350	11 331	7 979	426 660	392 388	20 025	3 138	415 551
Clientèle de détail	48 274	1 921	299	50 494	45 459	2 038	311	47 808
Provisions (1)	(2 298)	(2 194)	(6 697)	(11 189)	(1 627)	(4 415)	(3 059)	(9 101)
Total	453 326	11 058	1 581	465 965	436 220	17 648	390	454 258

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	11 197 099	901 476	210 002	12 308 577	10 565 518	923 829	197 047	11 686 394
Autres pays de l'Union européenne	104 973	240	2 500	107 713	62 602	2 783	192	65 577
Autres pays d'Europe	2 713	374	293	3 380	1 978	440	293	2 711
Amérique du Nord	13 306	416	-	13 722	13 094	775	-	13 869
Amériques centrale et du Sud	544	96	-	640	569	100	-	669
Afrique et Moyen-Orient	6 117	-	1	6 118	6 034	36	1	6 071
Asie et Océanie (hors Japon)	2 399	313	-	2 712	2 462	266	-	2 728
Japon	199	-	-	199	212	-	-	212
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(31 762)	(83 352)	(128 455)	(243 569)	(26 749)	(79 348)	(116 698)	(222 795)
Total	11 295 588	819 563	84 341	12 199 492	10 625 720	848 881	80 835	11 555 436

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	28 052	-	-	28 052	26 087	-	-	26 087
Autres pays de l'Union européenne	73 719	-	-	73 719	75 872	-	-	75 872
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	14 014	-	-	14 014	14 855	-	-	14 855
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	2 458	-	-	2 458	2 481	-	-	2 481
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	118 243	-	-	118 243	119 295	-	-	119 295

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	3 793 887	3 370 854
Autres pays de l'Union européenne	13 722	13 661
Autres pays d'Europe	1 395	2 013
Amérique du Nord	2 257	2 248
Amériques centrale et du Sud	24 437	394
Afrique et Moyen-Orient	2 659	1 912
Asie et Océanie (hors Japon)	1 047	1 650
Japon	28	31
Organismes supra-nationaux	-	-
Total Dettes envers la clientèle	3 839 432	3 392 763

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 131 951	36 165	3 147	1 171 263	998 251	37 026	4 640	1 039 917
Autres pays de l'Union européenne	519	6	1	526	577	6	2	585
Autres pays d'Europe	84	-	-	84	58	-	-	58
Amérique du Nord	323	4	-	327	93	1	-	94
Amériques centrale et du Sud	6	-	-	6	7	-	-	7
Afrique et Moyen-Orient	67	1	-	68	67	-	-	67
Asie et Océanie (hors Japon)	868	3	-	871	152	3	-	155
Japon	6	-	-	6	5	-	-	5
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(3 967)	(4 019)	(534)	(8 520)	(3 050)	(2 780)	(733)	(6 563)
Total	1 129 857	32 160	2 614	1 164 631	996 160	34 256	3 909	1 034 325

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	455 624	13 252	8 278	477 154	437 847	22 063	3 449	463 359
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(2 298)	(2 194)	(6 697)	(11 189)	(1 627)	(4 415)	(3 059)	(9 101)
Total	453 326	11 058	1 581	465 965	436 220	17 648	390	454 258

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	120 949	247 608	122 792
Opérations avec les établissements de crédit	1 261	1 912	781
Opérations internes au Crédit Agricole	14 232	26 030	12 061
Opérations avec la clientèle	102 943	215 109	107 716
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	2 513	4 557	2 234
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	482	1 183	614
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	482	1 183	614
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	5 662	6 668	2 935
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	127 093	255 459	126 341
Sur les passifs financiers au coût amorti	(41 247)	(84 452)	(41 923)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 414)	(2 110)	(846)
Opérations internes au Crédit Agricole	(28 719)	(58 186)	(29 438)
Opérations avec la clientèle	(11 126)	(24 243)	(11 684)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	12	87	45
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(23 362)	(44 325)	(21 175)
Autres intérêts et charges assimilées	(42)	(34)	(10)
Charges d'intérêts	(64 651)	(128 811)	(63 108)

(1) dont 2019 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2020 contre 5400 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 2598 milliers d'euros au 30 juin 2019

(2) dont 4674 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2020 contre 9532 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 4745 milliers d'euros au 30 juin 2019

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 084	(81)	1 003	1 527	(159)	1 368	786	(120)	666
Sur opérations internes au Crédit Agricole	4 635	(13 709)	(9 074)	10 510	(23 577)	(13 067)	5 646	(10 901)	(5 255)
Sur opérations avec la clientèle	2 266	(236)	2 030	35 230	(1 056)	34 174	17 782	(550)	17 232
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	52	-	52	123	(1)	122	71	(1)	70
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1	-	1	10	-	10	8	-	8
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	58 960	(2 898)	56 062	85 838	(6 244)	79 594	42 818	(2 979)	39 839
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 048	(88)	960	1 613	(158)	1 455	993	(67)	926
Total Produits et charges de commissions	68 046	(17 012)	51 034	134 851	(31 195)	103 656	68 104	(14 618)	53 486

Les produits de commissions sont portés pour l'ensemble des opérations par l'activité « Banque de proximité ».

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dividendes reçus	363	469	214
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(153)	(3 131)	(2 194)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	323	92	22
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(4 260)	5 109	4 462
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	223	430	227
Résultat de la comptabilité de couverture	666	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(2 838)	2 969	2 731

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	42 646	(42 455)	191	36 628	(36 628)	-	39 569	(39 569)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 403	(6 144)	6 259	13 474	(6 938)	6 536	16 571	(6 781)	9 790
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	30 243	(36 311)	(6 068)	23 154	(29 690)	(6 536)	22 998	(32 788)	(9 790)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	322 492	(322 017)	475	172 263	(172 263)	-	179 566	(179 566)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	190 429	(131 588)	58 841	137 866	(34 397)	103 469	151 198	(28 368)	122 830
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	132 063	(190 429)	(58 366)	34 397	(137 866)	(103 469)	28 368	(151 198)	(122 830)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	365 138	(364 472)	666	208 891	(208 891)	-	219 135	(219 135)	-

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(892)	(647)	(481)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	4 310	31 826	26 734
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 418	31 179	26 253

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Principalement constitués des dividendes reçus UNEXO (2 139 milliers d'euros) et des dividendes à recevoir de la SAS Rue du Pré Perché (1 328 milliers d'euros).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas décomptabilisé d'actifs financiers au coût amorti sur le premier semestre 2020.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas reclassé d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat sur le premier semestre 2020.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	547	774	(602)
Autres produits (charges) nets	(2 968)	(2 844)	(429)
Produits (charges) des autres activités	(2 421)	(2 070)	(1 031)

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Charges de personnel	(38 612)	(89 004)	(46 065)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(7 542)	(6 815)	(5 505)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(26 883)	(55 912)	(27 798)
Charges générales d'exploitation	(73 037)	(151 731)	(79 368)

(1) Dont 2958 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2020 contre 1886 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 1923 milliers d'euros au 30 juin 2019

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dotations aux amortissements	(5 568)	(11 544)	(4 516)
Immobilisations corporelles (1)	(5 558)	(11 517)	(4 503)
Immobilisations incorporelles	(10)	(27)	(13)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	(1 467)	-
Immobilisations corporelles	-	(1 467)	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(5 568)	(13 011)	(4 516)

(1) Dont 653 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2020 contre 1102 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 521 milliers d'euros au 30 juin 2019

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	(9 617)	(10 766)	(5 495)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(6 596)	177	381
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	7	(244)	(246)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 015)	455	(3)
Engagements par signature	(1 588)	(34)	630
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(3 021)	(10 943)	(5 876)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(4 004)	(9 122)	(6 365)
Engagements par signature	983	(1 821)	489
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(18 619)	(4 567)	(1 237)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(15 181)	(5 001)	(2 461)
Engagements par signature	(3 438)	434	1 224
Autres actifs	(13)	(132)	(139)
Risques et charges	315	91	75
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(27 934)	(15 374)	(6 796)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(352)	(966)	(103)
Récupérations sur prêts et créances	81	1 194	101
comptabilisés au coût amorti	81	1 194	101
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	(3)	(1)
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	(1 047)	(104)	(74)
Autres produits	-	-	-
Coût du risque	(29 252)	(15 253)	(6 873)

Les -29 252 milliers d'euros de coût du risque se composent des éléments suivants :

- Dotation nette aux provisions pour risques de crédit pour -21 269 milliers d'euros
- Dotation nette aux provisions pour risques et charges pour -3 701 milliers d'euros
- Récupérations sur prêts et créances amortis pour 81 milliers d'euros
- Pertes couvertes par des provisions pour -2 964 milliers d'euros
- Pertes non couvertes par des provisions -1 399 milliers d'euros. Dont -1 044 milliers d'euros provisionnés au titre du dispositif Switch. Cette provision correspond au montant de l'indemnisation qui sera à verser par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine au bénéfice de Crédit Agricole SA.

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	-	(11)
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	(11)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	(11)

4.12 Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Charge d'impôt courant	8 006	24 381	15 594
Charge d'impôt différé	(2 677)	(4 856)	(5 111)
Total Charge d'impôt	5 329	19 525	10 483

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté Au 30 juin 2020

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	3 778	32,02%	1 210
Effet des différences permanentes			(507)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 879
Effet de l'imposition à taux réduit			(198)
Changement de taux			1 150
Effet des autres éléments			(205)
Taux et charge effectifs d'impôt		141,05%	5 329

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2020.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élèvent à 1 514 milliers d'euros au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	82 387	34,43%	28 366
Effet des différences permanentes			(7 967)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			385
Effet de l'imposition à taux réduit			(503)
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(756)
Taux et charge effectifs d'impôt		23,70%	19 525

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élèvent à 4 030 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	53 904	34,43%	18 559
Effet des différences permanentes			(7 197)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 193)
Effet de l'imposition à taux réduit			268
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(1 804)
Taux et charge effectifs d'impôt		19,45%	10 483

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2019.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élèvent à 2 652 milliers d'euros au 30 juin 2019.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(444)	422	1 117
Ecart de réévaluation de la période	(1 329)	(469)	390
Transferts en résultat	892	647	481
Autres variations	(7)	244	246
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	115	(109)	(288)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(329)	313	829
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	(637)	(1 138)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(77 128)	50 896	6 417
Ecart de réévaluation de la période	(77 128)	50 852	6 417
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	44	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 401	(1 505)	52
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (1)	(74 727)	48 754	5 331
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(75 056)	49 067	6 160
Dont part du Groupe	(75 056)	49 067	6 160
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

(1) s'explique principalement par la variation nette des titres SAS Rue la Boétie -49 293 milliers d'euros et SACAM Mutualisation -23 795 milliers d'euros

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2019				Variations				30/06/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)	(444)	115	(329)	(329)	(4 550)	1 175	(3 375)	(3 375)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)	(444)	115	(329)	(329)	(4 550)	1 175	(3 375)	(3 375)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)	(444)	115	(329)	(329)	(4 550)	1 175	(3 375)	(3 375)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 231)	2 125	(6 106)	(6 106)	-	-	-	-	(8 231)	2 125	(6 106)	(6 106)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	215 903	(7 215)	208 688	208 688	(77 128)	2 401	(74 727)	(74 727)	138 775	(4 814)	133 961	133 961
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	207 672	(5 090)	202 582	202 582	(77 128)	2 401	(74 727)	(74 727)	130 544	(2 689)	127 855	127 855
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	207 672	(5 090)	202 582	202 582	(77 128)	2 401	(74 727)	(74 727)	130 544	(2 689)	127 855	127 855
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	203 566	(4 030)	199 536	199 536	(77 572)	2 516	(75 056)	(75 056)	125 994	(1 514)	124 480	124 480

	31/12/2018				Variations				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(4 528)	1 169	(3 359)	(3 359)	422	(109)	313	313	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(4 528)	1 169	(3 359)	(3 359)	422	(109)	314	313	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(4 528)	1 169	(3 359)	(3 359)	422	(109)	314	313	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(7 594)	1 960	(5 634)	(5 634)	(637)	165	(472)	(472)	(8 231)	2 125	(6 106)	(6 106)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	165 007	(5 545)	159 462	159 462	50 896	(1 670)	49 226	49 226	215 903	(7 215)	208 688	208 688
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	157 413	(3 585)	153 828	153 828	50 259	(1 505)	48 754	48 754	207 672	(5 090)	202 582	202 582
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	157 413	(3 585)	153 828	153 828	50 259	(1 505)	48 754	48 754	207 672	(5 090)	202 582	202 582
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	152 885	(2 416)	150 469	150 469	50 681	(1 614)	49 068	49 067	203 566	(4 030)	199 536	199 536

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôles d'activités par zones géographiques.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 788	8 223
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	489 036	472 025
Instruments de capitaux propres	17 299	14 136
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	471 737	457 889
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	499 824	480 248
Dont Titres prêtés	-	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	10 788	8 223
Valeur au bilan	10 788	8 223

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	16 658	13 606
Titres de participation non consolidés	641	530
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	17 299	14 136

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Titres de dettes	471 223	457 372
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 617	7 665
OPCVM	463 606	449 707
Prêts et créances	514	517
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	514	517
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	471 737	457 889

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 154	9 286
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	12 154	9 286

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	12 154	9 286
Valeur au bilan	12 154	9 286

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ne détient pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	118 243	268	(4 819)	119 295	345	(4 452)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	983 731	150 915	(12 139)	1 058 825	227 621	(11 717)
Total	1 101 974	151 183	(16 958)	1 178 120	227 966	(16 169)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	118 243	268	(4 819)	119 295	345	(4 452)
Total des titres de dettes	118 243	268	(4 819)	119 295	345	(4 452)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	118 243	268	(4 819)	119 295	345	(4 452)
Impôts		(69)	1 245		(89)	1 150
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		199	(3 574)		256	(3 302)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	5 054	680	(68)	5 157	776	(61)
Titres de participation non consolidés	978 677	150 235	(12 071)	1 053 668	226 845	(11 656)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	983 731	150 915	(12 139)	1 058 825	227 621	(11 717)
Impôts		(4 832)	17		(7 231)	16
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		146 083	(12 122)		220 390	(11 701)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020			31/12/2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Impôts		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 240 985	629 744
Prêts et créances sur la clientèle (1)	11 561 982	11 061 773
Titres de dettes	579 305	429 072
Valeur au bilan	13 382 272	12 120 589

(1) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 287345 milliers d'euros et des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 887370 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	19 122	8 942
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	18 423	8 171
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	39 083	55 649
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	58 205	64 591
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	58 205	64 591
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	734 976	335 361
Titres reçus en pension livrée	219	-
Comptes et avances à terme	447 585	229 792
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole (2)	1 182 780	565 153
Valeur au bilan	1 240 985	629 744

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(2) L'augmentation des prêts et créances internes au Crédit Agricole pour 617 627 milliers d'euros s'explique principalement par l'utilisation du dispositif du Tiering accordé par la BCE qui a permis à la Caisse Régionale de placer 365 000 milliers d'euros supplémentaires à la BDF via CASA d'une part et la mise en place d'un dispositif de transfert de titres face à CASA pour 251 812 milliers d'euros d'autre part.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	6 267	7 130
Autres concours à la clientèle	11 738 129	11 205 575
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	21 678	24 761
Comptes ordinaires débiteurs	39 077	46 948
Valeur brute	11 805 151	11 284 414
Dépréciations	(243 169)	(222 641)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 561 982	11 061 773
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	11 561 982	11 061 773

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	159 533	140 034
Obligations et autres titres à revenu fixe	420 172	289 192
Total	579 705	429 226
Dépréciations	(400)	(154)
Valeur au bilan	579 305	429 072

6.4 Expositions au risque souverain

Activité bancaire

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas exposé aux dettes souveraines sur les pays européens sous surveillance.

Activité d'assurance

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas d'activité d'assurance.

6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	9 472 916	8 624 970
Dettes envers la clientèle	3 839 432	3 392 763
Dettes représentées par un titre	103 408	143 060
Valeur au bilan	13 415 756	12 160 793

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	665	4 192
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	-	3 445
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	39 033	55 613
Total	39 698	59 805
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	41 231	-
Titres donnés en pension livrée	296 543	-
Comptes et avances à terme	9 095 444	8 565 165
Total	9 433 218	8 565 165
Valeur au bilan (2)	9 472 916	8 624 970

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(2) L'augmentation des dettes envers les établissements de crédit pour 847 946 milliers d'euros s'explique principalement par la variation des encours d'avances miroir pour 223 258 milliers d'euros d'une part, l'augmentation des emprunts en blanc pour 307 221 milliers d'euros d'autre part et enfin deux opérations de mise en pension pour 296 543 milliers d'euros réalisée sur le premier semestre 2020. Sur cette période, 644 283 milliers d'euros d'emprunts en blanc face à CASA ont été réalisés dans le cadre du dispositif TLTRO mis en place par la BCE.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	3 307 189	2 815 352
Comptes d'épargne à régime spécial	60 092	64 413
Autres dettes envers la clientèle	472 151	512 998
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	3 839 432	3 392 763

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Bons de caisse	378	416
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	59 639	114 756
Emprunts obligataires	43 391	27 888
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	103 408	143 060

6.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés ni d'activités abandonnées.

6.7 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
Valeur brute	25 985	-	2	-	-	-	25 987
Amortissements et dépréciations	(11 078)	-	(602)	-	-	-	(11 680)
Valeur au bilan (1)	14 907	-	(600)	-	-	-	14 307

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	25 985	-	-	-	-	-	25 985
Amortissements et dépréciations	(9 865)	-	(1 213)	-	-	-	(11 078)
Valeur au bilan (1)	16 120	-	(1 213)	-	-	-	14 907

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	224 745	-	5 687	-	-	-	230 432
Amortissements et dépréciations	(135 224)	-	(5 559)	30	-	-	(140 753)
Valeur au bilan	89 521	-	128	30	-	-	89 679
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 764	-	7	-	-	-	8 771
Amortissements et dépréciations	(8 738)	-	(10)	-	-	-	(8 748)
Valeur au bilan	26	-	(3)	-	-	-	23

	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	204 641	7 890	-	15 481	(3 873)	-	606	224 745
Amortissements et dépréciations	(124 822)	(357)	-	(12 358)	2 988	-	(675)	(135 224)
Valeur au bilan	79 819	7 533	-	3 123	(885)	-	(69)	89 521
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	13 256	(3 170)	-	7	-	-	(1 329)	8 764
Amortissements et dépréciations	(9 743)	357	-	(27)	-	-	675	(8 738)
Valeur au bilan	3 513	(2 813)	-	(20)	-	-	(654)	26

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location

6.9 Ecarts d'acquisition

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

6.10 Provisions techniques des contrats d'assurance

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des provisions techniques des contrats d'assurance.

6.11 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
Risques sur les produits épargne-logement	20 320	-	3 698	-	-	-	-	24 018
Risques d'exécution des engagements par signature	15 664	-	25 553	-	(21 508)	-	-	19 709
Risques opérationnels	1 977	-	-	-	-	-	-	1 977
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 842	-	1 342	(2)	-	-	-	6 182
Litiges divers	10 469	-	227	(213)	(459)	-	-	10 024
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	1 383	-	162	(435)	(9)	-	-	1 101
TOTAL	54 655	-	30 982	(650)	(21 976)	-	-	63 011

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	12 338	-	-	7 982	-	-	-	-	20 320
Risques d'exécution des engagements par signature	14 241	-	-	44 595	-	(43 172)	-	-	15 664
Risques opérationnels	2 012	-	-	315	-	(350)	-	-	1 977
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 075	-	-	32	(33)	(515)	-	283	4 842
Litiges divers	10 389	-	-	1 039	(35)	(924)	-	-	10 469
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 220	-	-	1 121	(1 112)	(846)	-	-	1 383
TOTAL	46 275	-	-	55 084	(1 180)	(45 807)	-	283	54 655

(1) Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » au 1er janvier 2019

Risques sur les produits épargne logement

Augmentation de la provision pour risques sur les produits épargne logement (+3 698 milliers d'euros)

Risques sur les engagements par signature

Augmentation de la provision sur les engagements de garantie (+2 088 milliers d'euros) et les engagements de financement (+1 957 milliers d'euros)

Risques opérationnels

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les système d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision s'élève à 1 977 milliers d'euros au 30 juin 2020.

Engagement (sociaux) retraites et assimilés

Augmentation de la provision pour charges de retraite (+1 340 milliers d'euros).

Litiges divers

Reprise de la provision sur divers litiges avec des clients (-443 milliers d'euros).

Autres Risques

Reprise des provisions pour autres risques et charges (-282 milliers d'euros).

6.12 Dettes subordonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de dettes subordonnées au bilan.

6.13 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2020

Au 30 juin 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2020	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 277 243	37,57%	0,00%
Dont part du Public	1 269 750	20,95%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	999 476	16,49%	0,00%
Dont part autodétenue	8 017	0,13%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	515 730	8,51%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	515 730	8,51%	0,00%
Parts sociales	3 267 849	53,92%	0,00%
Dont 46 Caisses Locales	3 267 818	53,92%	93,50%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	30	0,00%	6,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,40%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	6 060 822	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 248 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée générale du 25 mars 2020 de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 1,30euros et par CCI/CCA de 2,68 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Intérêts aux parts sociales versés par les Caisse locales	Sous total (1)	Parts sociales (2)	Total
	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2016	6 790	1 547	2 047	10 384	748	11 132
2017	6 893	1 568	2 479	10 940	897	11 837
2018	7 402	1 681	2 557	11 640	897	12 537
2019	6 082	1 382	1 999	9 463	648	10 111

(1) le montant net correspond au résultat distribué :

- Par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCI
- Par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCA
- Par les Caisses locales à ses sociétaires

(2) Le montant net correspond aux dividendes versés par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux Caisses locales.

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016).

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 463 milliers d'euros en 2020.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Engagements donnés	1 748 316	1 651 587
Engagements de financement	1 173 151	1 040 888
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 173 151	1 040 888
Ouverture de crédits confirmés	504 001	462 018
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	2 451	1 446
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	501 550	460 572
Autres engagements en faveur de la clientèle	669 150	578 870
Engagements de garantie	575 165	610 699
Engagements d'ordre des établissements de crédit	98 011	147 340
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	98 011	147 340
Engagements d'ordre de la clientèle	477 154	463 359
Cautions immobilières	157 649	181 359
Autres garanties d'ordre de la clientèle	319 505	282 000
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	5 132 799	4 737 415
Engagements de financement	21 087	22 967
Engagements reçus des établissements de crédit	21 087	22 967
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	5 111 712	4 714 448
Engagements reçus des établissements de crédit	370 400	333 512
Engagements reçus de la clientèle	4 741 312	4 380 936
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	871 335	617 892
Autres garanties reçues	3 869 977	3 763 044
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 91489 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français pour 258610 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 422 111	3 186 170
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 247	667
Autres dépôts de garantie (2)	30 969	47 645
Titres et valeurs donnés en pension	335 576	55 613
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 789 903	3 290 095
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	38 898	55 498
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	38 898	55 498

(1) Voir paragraphe 'Informations relatives aux parties liées'

(2) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation partielle anticipée du 2 mars 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a versé un dépôt de 30969 milliers d'euros.

Au 30 juin 2020 la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et 2019" comme dispositif de refinancement. Le descriptif du dispositif est décrit au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a apporté 5 422 111 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 186 170 milliers d'euros au 31 décembre 2019. La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a apporté :

- 4 279 219 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 010 655 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ;
- 179 559 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 191 462 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ;
- 963 332 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 984 052 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Au cours du premier semestre 2020, la Caisse régionale d'Ille et Vilaine n'a pas réalisé de reclassement répondant à cette définition.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	12 802 967	13 427 934	-	12 962 384	465 550
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 240 985	1 238 319	-	1 238 319	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	753 399	753 399	-	753 399	-
Comptes et prêts à terme	448 284	446 022	-	446 022	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	39 302	38 898	-	38 898	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	11 561 982	12 189 615	-	11 724 065	465 550
Créances commerciales	6 267	6 267	-	6 267	-
Autres concours à la clientèle	11 513 329	12 127 185	-	11 661 635	465 550
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	19 001	17 713	-	17 713	-
Comptes ordinaires débiteurs	23 385	38 450	-	38 450	-
Titres de dettes	579 305	575 807	550 323	25 484	-
Effets publics et valeurs assimilées	159 454	159 219	134 568	24 651	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	419 851	416 588	415 755	833	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 382 272	14 003 741	550 323	12 987 868	465 550

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	11 691 517	12 546 499	-	693 974	11 852 525
Prêts et créances sur les établissements de crédit	629 744	625 784	-	625 784	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	343 532	343 519	-	343 519	-
Comptes et prêts à terme	230 563	226 767	-	226 767	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	55 649	55 498	-	55 498	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	11 061 773	11 920 715	-	68 190	11 852 525
Créances commerciales	7 130	7 130	-	-	7 130
Autres concours à la clientèle	11 000 808	11 845 395	-	-	11 845 395
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	21 832	22 060	-	22 060	-
Comptes ordinaires débiteurs	32 003	46 130	-	46 130	-
Titres de dettes	429 072	428 660	403 365	25 295	-
Effets publics et valeurs assimilées	140 001	140 674	116 212	24 462	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	289 071	287 986	287 153	833	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 120 589	12 975 159	403 365	719 269	11 852 525

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	9 472 916	9 576 984	-	9 603 689	(26 705)
Comptes ordinaires et emprunts JJ	41 231	41 231	-	41 231	-
Comptes et emprunts à terme	9 096 109	9 167 431	-	9 194 136	(26 705)
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	335 576	368 322	-	368 322	-
Dettes envers la clientèle	3 839 432	3 777 178	-	3 777 082	96
Comptes ordinaires créditeurs	3 307 189	3 307 144	-	3 307 144	-
Comptes d'épargne à régime spécial	60 092	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle	472 151	470 034	-	469 938	96
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	103 408	103 927	43 366	60 561	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 415 756	13 458 089	43 366	13 441 332	(26 609)

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 624 970	8 617 696	-	8 617 696	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	3 445	3 445	-	3 445	-
Comptes et emprunts à terme	8 565 912	8 560 765	-	8 560 765	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	55 613	53 486	-	53 486	-
Dettes envers la clientèle	3 392 763	3 390 528	-	3 326 115	64 413
Comptes ordinaires créditeurs	2 815 352	2 815 275	-	2 815 275	-
Comptes d'épargne à régime spécial	64 413	64 413	-	-	64 413
Autres dettes envers la clientèle	512 998	510 840	-	510 840	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	143 060	144 275	27 942	116 333	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 160 793	12 152 499	27 942	12 060 144	64 413

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 788	-	10 788	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 788	-	10 788	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	489 036	299 078	187 498	2 460
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	17 299	-	17 299	-
Actions et autres titres à revenu variable	16 658	-	16 658	-
Titres de participation non consolidés	641	-	641	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	471 737	299 078	170 199	2 460
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	514	-	514	-
Titres de dettes	471 223	299 078	169 685	2 460
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 617	1 019	4 138	2 460
OPCVM	463 606	298 059	165 547	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1 101 974	-	1 101 974	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	983 731	-	983 731	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 054	-	5 054	-
Titres de participation non consolidés	978 677	-	978 677	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	118 243	-	118 243	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	118 243	-	118 243	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	118 243	-	118 243	-
Instruments dérivés de couverture	1 427	-	1 427	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 603 225	299 078	1 301 687	2 460
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 223	-	8 223	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	8 223	-	8 223	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	472 025	365 635	103 932	2 458
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	14 136	-	14 136	-
Actions et autres titres à revenu variable	13 606	-	13 606	-
Titres de participation non consolidés	530	-	530	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	457 889	365 635	89 796	2 458
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	517	-	517	-
Titres de dettes	457 372	365 635	89 279	2 458
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 665	1 036	4 171	2 458
OPCVM	449 707	364 599	85 108	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1 178 120	-	1 178 120	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 058 825	-	1 058 825	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 157	-	5 157	-
Titres de participation non consolidés	1 053 668	-	1 053 668	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	119 295	-	119 295	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	119 295	-	119 295	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 295	-	119 295	-
Instruments dérivés de couverture	6 072	-	6 072	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 664 440	365 635	1 296 347	2 458
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 154	-	12 154	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	12 154	-	12 154	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	252 360	-	252 360	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	264 514	-	264 514	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 286	-	9 286	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	9 286	-	9 286	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	183 125	-	183 125	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	192 411	-	192 411	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a réalisé aucun changement de modèles de valorisation.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est concerné par la valorisation selon un modèle de niveau 3 sur les instruments financiers, uniquement pour les TSDI Prédica.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
(en milliers d'euros)											
Solde de clôture (31/12/2019)	2 458	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	(19)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	(19)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (30/06/2020)	2 460	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI								Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
(en milliers d'euros)																			
Solde de clôture (31/12/2019)	-	-	-	-	-	-	-	2 458	-	2 458	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	(19)	-	(19)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	(19)	-	(19)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	21	-	21	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (30/06/2020)	-	-	-	-	-	-	-	2 460	-	2 460	-	-	-	-	-	-	-	-	

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
Solde de clôture (31/12/2019)	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2020)	-	-	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(19)
Comptabilisés en résultat	(19)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3.

10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des impacts d'évolutions comptables ou autres événements.

11. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse régionale, ou ayant une influence notable sur la Caisse régionale, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par la Caisse régionale, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse régionale ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec la Caisse régionale ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse régionale, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse régionale ou à celui d'une de ses parties liées.

Pour la détermination d'une relation entre parties liées, il faut tenir compte de toute situation ayant existée au cours de l'exercice, même si elle ne s'applique plus à la date de clôture.

Les Caisses locales détiennent 3 267 818 parts sociales dans la Caisse régionale pour un montant de 49 834 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués actualisés dans la Caisse régionale pour un montant de 144 569 milliers d'euros.

12. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2020

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
CAISSE LOCALE ANTRAIN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ARGENTRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BAIN DE BRETAGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BECHEREL / ROMILLE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BETTON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BRUZ	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CESSON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUBOURG	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUGIRON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUNEUF	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATILLON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE COMBOURG	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DOL DE BRETAGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU PARC DES BOIS	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU TRIANGLE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE FOUGERES	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE GRAND FOUGERAY	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE GUICHEN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE HAUT DE BRETAGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE JANZE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LA GUERCHE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LE SEL	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LES RIVES DE L'ILLE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LIFFRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LOUVIGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MAURE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTAUBAN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTFORT	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MORDELLES	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE NOYAL SUR VILAINE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PACE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PAYS D'AUBIGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PIPRIAC	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEINE FOUGERES	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLELAN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEURTUIT / DINARD	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE REDON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE RENNES CENTRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100

CAISSE LOCALE RETIERS	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST AUBIN DU CORMIER	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST BRICE	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MALO	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MEEN	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MELOIR	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE TINTENIAC	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
CAISSE LOCALE VITRE	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
FONDS DEDIE EMERAUDE CROISSANCE	Intégration globale	FRANCE	99.998	99.998	99.998	99.998
FONDS DEDIE EVERBREIZH	Intégration globale	FRANCE	99.98	99.98	99.98	99.98
SCI LA CROIX ROCHERAN	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2015 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2017 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2018 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2019 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale	FRANCE	100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2020 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale	FRANCE	100	-	100	-

Entrées :

FCT CREDIT HABITAT 2020 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE

Sorties :

Néant

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Événements postérieurs au 30 juin 2020

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'évènements postérieurs à la clôture.